

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

PRÉSENTS :

M. Jean-Luc SAVY, M. Jacques BOUSQUEL, Mme Marie-Pierre PASDELOU, M. Jérôme LARGUIER, Mme Béatrice MICHEL, M. Luc BRAEMER, Mme Audrey THALY-BARDOL, M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN, M. Alain GREPINET, M. Michel ROQUES, M. Daniel TUAL, Mme Brigitte MOULAOUJ, M. Alain CASTELL, Mme Incarnation CAMBON, M. Laurent ROESCH, Mme Véronique PRIÉ, Mme Hélène MERLET, M. Alexandre LOPEZ, Mme Marie MACHERY, Mme Florence PLAYS, M. Pierre SELKE, M. Jean-Claude BOUISSEREN.

ABSENTS :

Mme Karine JULLIEN
M. Hubert ALLOUCHE
M. Stéphane GOEPFERT (excusé)

PROCURATIONS :

Mme Emmanuelle VIGNERON en faveur de M. Alain GREPINET
M. Eugène GRAVIER en faveur de M. Luc BRAEMER
Mme Eliane GAUZY-CHABLE en faveur de Mme Florence PLAYS
M. Laurent MUNOZ en faveur de M. Pierre SELKE

Intervention de Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Finissez de vous installer et de prendre place, non seulement pour le public mais aussi pour les élus car vous avez remarqué que nous avons modifié le positionnement spatial des élus de sorte que nous puissions nous conformer à ce qui peut-être se pratique dans des communes ici et afin que les délégués, les représentants des affaires n'aient pas forcément à se déplacer et que chacun puisse parler depuis son emplacement.

Nous allons, constatant le quorum, ouvrir la séance avec la désignation du secrétaire de séance le plus jeune qui est Alexandre LOPEZ. Est-ce qu'il y a des votes contre la candidature d'Alexandre LOPEZ comme Secrétaire de séance ?

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci Alex pour l'appel.

Intervention de Monsieur Alexandre LOPEZ

Bonsoir.

M. Alexandre LOPEZ procède à l'appel.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Alexandre. Nous allons passer à l'adoption du PV du 17 décembre 2015 et du 1^{er} février 2016.

Est-ce qu'il y a des observations sur ces deux procès-verbaux ? Pas d'observations.
Nous passons à l'approbation de ce premier PV du 17 décembre 2015 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci.

Et pour le PV du 1^{er} février 2016 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci.

Je vais procéder à la lecture de trois décisions du Maire.

Décision 2016-02 : au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et de son article L. 2122-22 et au vu de la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 en délégation conformément à ce texte, il est nécessaire de défendre les intérêts de la ville de Juvignac et ainsi la ville de Juvignac se constitue partie civile dans l'affaire n° 150620002244 au nom de Madame AKFIR Farida épouse M. MARRAKI devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier, Chambre Correctionnelle à l'audience du 15 février 2016. Le préjudice financier de la ville s'élève à 525,18 € TTC, soit une facture pour une badgeuse IPM France pour 446,33 € et une facture chiffrée de la mairie pour la mission collaborateur avec un déplacement pour 78,85 €. La durée de validité de la présente décision s'étend à l'ensemble des suites de la procédure engagée.

Décision 2016-03 : non renouvellement d'un contrat à durée indéterminée dans l'affaire **BOUHELIER**.

Au vu des codes précités, considérant que la commune de Juvignac a décidé de ne pas renouveler le contrat à durée indéterminée de Madame BOUHELIER par un courrier du 20 avril 2015, considérant que Madame BOUHELIER a présenté une requête devant le Tribunal Administratif enregistrée le 28 octobre 2015 questionnant la légalité de ladite décision de la commune, considérant que la commune entend défendre ses intérêts dans cette affaire, la décision de justice est de charger le Cabinet SCP SCHEUER VERNHET et Associés - 1 place Laissac à Montpellier – de défendre l'intérêt de la commune dans cette affaire, la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte, si c'est le cas. Un extrait est affiché à la porte de la mairie. La décision a été adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault.

Décision 2016-04 : au vu des codes précités, considérant le transfert effectif au 1^{er} janvier 2016 à Montpellier Méditerranée Métropole d'un certain nombre de marchés publics au regard des compétences détenues jusque-là par les communes membres, considérant que le marché public « fournitures, serrurerie, quincaillerie, outillage » a été conclu pour satisfaire en partie l'exercice des compétences transférées à la Métropole, considérant l'avenant n°1 au marché 013-14 qui a précisément pour objet de constater effectivement cette utilisation conjointe à intervenir dès le 1^{er} janvier 2016, décide la signature d'un avenant n°1 de co-utilisation du marché 013-14 titulaire de l'établissement Baurès « fourniture, serrurerie, quincaillerie et outillage », qui comporte des prestations qui seront effectuées pour partie pour le compte de la commune et pour partie pour le compte de la Métropole. Le montant maximum fixé pour la Métropole est de 6 000 € HT et de 19 000 € HT pour la commune. La commune de Juvignac et la Métropole procéderont au paiement du solde du marché ou des bons de commande intéressant le marché, chacun pour leur compte dans les conditions prévues au contrat. La durée du marché reste inchangée.

J'annonce simplement deux choses :

Une plainte au Pénal a été lancée il y a quinze jours pour la partie Ville, cette fois, entre les mains du Procureur de la République et vise Patrick NICODEME ancien Directeur Général des Services et toute personne ayant trait aux affaires portées dans la plainte.

Le journal municipal sortira le 25 mars et j'en profite pour présenter pour ceux qui ne connaissent pas Cyril LOZANO qui est à ma gauche et pour présenter plus largement, effectivement je parlais de spatialité, les Directeurs qui sont dorénavant installés sur notre gauche. Cyril LOZANO est directeur de la communication et a pu rédiger ce numéro qui, je le rappelle pour ceux qui l'ignorent, est intégralement financé par la publicité. Donc, quand on veut faire autrement, on peut le faire et avec de la qualité.

Nous allons pouvoir démarré le Conseil Municipal et les affaires au nombre de sept, sachant que quatre commissions municipales ont été réunies pour ce faire, donc :

- Les Affaires scolaires et Petite Enfance : le mercredi 16 mars
- Les Finances : le jeudi 17 mars
- L'Urbanisme et travaux : le vendredi 18 mars
- Sports, Loisirs et Vie Associative : le vendredi 18 mars

Pour l'affaire n°1, je vais présenter avec Jacques DE CHAMBRUN ce qu'on a appelé « Construire ensemble au cœur de l'Arc Ouest sur le plateau Naussargues – Bel Air, une première Eco Techno Pole d'Europe ».

I – MOTION : CONSTRUISONS ENSEMBLE AU CŒUR DE L'ARC OUEST DE SUR LE PLATEAU DE « NAUSSARGUES – BEL AIR » LA PREMIÈRE ECO TECHNO POLE D'EUROPE

Intervention de Monsieur le Maire

Dans le cadre du pacte de confiance qui lie depuis 2015 les 31 communes de la Métropole permettant aux Maires de co-construire le nouveau projet du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et pour peser favorablement dans la définition de l'Arc Ouest montpelliérain, le SCOT prévoyant jusqu'ici :

1/ de densifier fortement l'habitat dans les communes limitrophes de Montpellier,

2/ essentiellement de poursuivre ce qu'on appelle la « Marche à la Mer » du temps de Georges FRECHE et de Raymond DUGRAND pour développer des activités et des équipements sportifs ou collectifs plutôt au Sud et à l'Est de Montpellier.

Cette politique a conduit à ce qu'on nomme aujourd'hui ODYSSEUM, mais aussi l'ARENA, le doublement de la voie ferrée, le doublement de l'autoroute qui est en cours. Ce sont des projets qui ont 20 ans et qui aujourd'hui sont concrètement sous nos yeux.

Elle a aussi, par le fait même de concentration au Sud de la ville de Montpellier, porté des synergies entrepreneuriales et notamment économiques au Sud de l'A9 (COMPUTACENTER à Pérols qui a transféré énormément d'emplois, je pense plus de 300, du Nord vers le Sud de Montpellier, mais également la Mutuelle des Motards) qui conduit, qui creuse le déséquilibre profond et distant dans la Métropole. Donc, les communes au Nord et à l'Ouest de Montpellier risquent de devenir des cités dortoirs quand le Sud et l'Est comportent les activités économiques. Et je passe sur les trajets pendulaires avec les multiplications des lignes de Tram, quand ce sera la 5^{ème}, ce sera peut-être la 8^{ème} ou la 10^{ème}, il faudra bien qu'un jour on arrête de tous prendre des Trams hyper convergents vers l'inter centre.

Donc, les conséquences de ces choix d'il y a 20 ans, encore une fois, aujourd'hui sont difficiles à vivre pour les habitants de l'Ouest en général avec la croissance rapide de l'habitat sans création d'activités productives autres présentes et qui se traduit par une explosion, on le verra, de chômage qui, à Juvignac, est multiplié par 4, Jacques nous en parlera tout à l'heure, et avec les problématiques que nous avons connues notamment dans l'accueil des enfants dans les écoles puisque vous n'êtes pas sans savoir que la troisième école « est en route » et qu'il va falloir bientôt penser à la quatrième.

Donc, la congestion des axes de circulation dont je parlais tout à l'heure, puisqu'on a deux ponts qui percent 19 500 véhicules tous les matins et il n'y en a pas trois, il y en a deux, aux heures de pointes notamment avec les embouteillages de l'A750 qui remontent de plus en plus en amont de cet axe routier.

Donc, il était complètement indispensable d'inverser cette tendance et de créer, d'essayer d'imaginer la création d'activités productives porteuses d'emplois donc, de qualité. Et ce plateau de Naussargues – Bel Air qui est à la jonction du futur lien, en tout cas de l'A750 aujourd'hui, de la porte Ouest de la Métropole de Montpellier, nous a conduit à proposer une réflexion commune à ces villes limitrophes autour du plateau de Bel Air, suite à ce qui a pu être acquis après la COP21 et à la révolution numérique et pourquoi pas French Tech.

Cette Eco Techno Pole a été initiée le 25 janvier 2016 dans la salle où vous vous trouvez puisque j'ai réuni René REVOL Maire de Grabels, Isabelle TOUZARD Maire de Murviel-les-Montpellier, Jean-François AUDRIN Maire de Saint Georges d'Orques, mais aussi des Maires que j'ai souhaités hors Métropole à savoir Gérard CABELLO qui est Maire de Montarnaud et puis Hussam AL MALAK qui est Maire de Valhauquès, deux communes qui sont pour l'une, de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup, et pour l'autre, de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault.

On leur a présenté le projet que vous allez voir dans un instant, tous ont été enthousiastes, unanimes et ont validé et acté le principe du lancement des « études d'urbanisme et d'aménagement durable du site de Bel Air – Naussargues, site stratégiques du SCOT, pour y installer une zone mixte d'activités économiques, technologiques et industrielles, avec en partie de l'habitat, en tout cas sur la « résille » de communes dont parlera Jacques, et des équipements publics ».

Une deuxième date deux semaines plus tard le samedi 6 février 2016, je me suis rendu avec Jacques de CHAMBRUN dans le bureau de Philippe SAUREL, en Mairie de Montpellier, pour lui présenter le projet que vous allez voir, et Philippe SAUREL a été immédiatement enthousiaste à ce projet d'Eco Techno Pole.

Le 5 mars 2016, une nouvelle étape a été franchie puisque cette fois, toujours dans le bureau de Philippe SAUREL mais cette fois à la Métropole un samedi matin, nous avons pu réunir les Maires de la Métropole précités, ainsi que des représentants des deux Communautés des Communes que j'ai citées tout à l'heure, à savoir Jean-François SOTO Maire de Gignac qui représentait la Communauté des Communes Vallée de l'Hérault, Antoine MARTINEZ Maire de Sainte Croix de Quintillargues et Vice-Président de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup en charge du développement économique, Hussam AL MALAK Vice-Président de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup en charge de l'aménagement de l'espace et du territoire, Daniel FLOUTARD Maire de Combaillaux.

Tous ces élus ont aussi souligné le grand intérêt qu'ils avaient pour ce projet qui est de portée nationale.

Et le 21 mars 2016, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir vous présenter en Conseil Municipal un projet qui, politiquement, trouve sa pleine ressource pour initier un développement de bassin de vie sur l'Arc Ouest.

Je vais laisser Jacques vous faire cette présentation avec un diaporama qui va défiler derrière moi.

Intervention de Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN

La présentation que je vais vous faire aujourd'hui n'a pas bougé depuis la première réunion avec les Maires concernés par le plateau de Bel Air, de la même manière à Philippe SAUREL et puis ensuite aux représentants des différentes Agglomérations : Montpellier, Vallée de l'Hérault et Grand Pic Saint Loup.

Nous la structurons sous deux formes : ce dont nous avons hérité de la précédente municipalité et de la précédente Agglomération, et le projet que nous avons proposé à la nouvelle Métropole et porté par la nouvelle municipalité de Montpellier.

Le premier projet : la prolongation des quartier de Montpellier. Ce qui nous a été laissé par l'ancienne municipalité et ce que nous a présenté il y a deux ans la Direction de l'Urbanisme de l'ancienne Agglomération, c'était vraiment la prolongation des quartiers Celleneuve, la Mosson, les quartiers Ouest de Montpellier, Malbosc. Et ça ne pouvait pas nous convenir.

Je reviens sur le plateau de Naussargues, vous avez la carte d'Etat Major du Quercy. Vous voyez les villes existantes y sont aussi mais ce plateau qui représente environ 600 hectares plan, avec une caractéristique très particulière qui est une nappe phréatique à 2 - 3 mètres en dessous de la surface, une mini nappe phréatique qui fait que, même en été, vous avez de l'eau et d'ailleurs il y a une ligne de puits qui datent de quelques siècles et que l'on peut encore voir et qui sont toujours pleins l'été. Ce plateau a été traditionnellement une zone de package, c'est-à-dire qu'on n'y a jamais construit car précisément l'intérêt était d'avoir cette zone pour la pâture, quelques vignes et éventuellement quelques cultures.

Aujourd'hui, ce plateau est pratiquement vierge. On a dessus un dépôt d'inertes, sur la commune de Grabels, qui disparaîtra dans les 2 ou 3 années qui viennent. On a également une centrale solaire très intéressante qui vient d'être construite aujourd'hui sur l'ancien aéroport ULM et qui peut fournir de l'électricité pour environ 2 000 foyers, ce qui n'est pas négligeable et qui est tout à fait dans la ligne de la COP21. Vous avez aussi un circuit de karting et puis les zones du Mijoulan et de Razel Bec qui est une zone industrielle existante depuis quelques années.

Pour le reste, nous avons là un espace tout à fait exceptionnel qui est vierge et qui est une page blanche que nous pouvons écrire tous ensemble.

Ce projet a été une idée de l'Agglomération précédente. L'Agglomération précédente avait l'idée de faire sur ce plateau une zone d'activités qui permettait de réserver le foncier et de le préserver pour des organisations ultérieures ou de l'urbanisation ultérieure. Mais elle voulait en faire une zone d'habitat qui s'est traduit par une divergence de vues entre les communes limitrophes. La commune de Juvignac a accepté la ZAD dans le plan local d'urbanisme de 2012 qui l'a inscrite en zone d'urbanisation totale, donc possibilité complète de construire.

Les deux communes, Grabels et Saint Georges d'Orques, ont refusé la ZAD de la Métropole, disant qu'elles n'étaient pas d'accord avec ce projet qui était un projet tout urbanisme, densification de l'habitat et prolongement des quartiers Ouest de Montpellier.

C'était un projet qui était véritablement parti de Montpellier pour continuer à agréger les communes voisines à Montpellier.

M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN précise que le terme ZAD signifie Zone d'Aménagement Différé.

Dans le SCOT aujourd'hui, le SCOT étant le Schéma d'Aménagement Territorial, vous aviez une réserve sur le plateau de Naussargues que vous voyez ici et qui ne couvrait pratiquement que Montpellier et une petite partie des communes mais ça ne servait car, de toute façons, elles avaient refusé d'être dans la Zone d'Aménagement Différé. Cela, c'était dans le SCOT de la précédente Agglomération. Mais quand nous avons demandé des précisions sur ce qu'était ce « patatoïde », ce que nous a présenté la Direction de l'Urbanisme c'est ça. *M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN commente la carte.* Voilà ce qui était prévu de faire à partir de maintenant sur la commune de Juvignac, c'est-à-dire 20 000 habitants avec ici de l'habitat et, pour résumer grand sud, un énorme centre commercial à la manière de ce qui existe soit à Saint Jean de Védas soit à Pérols. Là, de l'habitat, là, de l'habitat, là, de l'habitat, là, de l'habitat, et on ne conservait comme zone d'activités que la partie existante aujourd'hui sur Saint Georges d'Orques de la Zone d'activités du Mijoulan en disant globalement ici qu'on la réinvestissait, c'est-à-dire qu'on la rénouvait un peu comme le fait actuellement la Métropole sur les quelques zones d'activités qu'il y a autour le l'A9.

Quelle était la conséquence de ce type d'urbanisation ? J'aimerais que tout le monde regarde bien ce schéma. Quand on construit de l'habitat de qualité, aujourd'hui les Constellations ou ce qu'on fait sur Juvignac, c'est de l'habitat qui, dans une certaine mesure, est assez agréable. Les gens viennent mais les gens viennent sans trouver d'emplois. Donc, ils viennent habiter ici pour chômer ou pour travailler dans des embouteillages très loin, ce qui pénalise la recherche d'emplois (exemple : un employé qualifié dans un supermarché du côté de Pérols, si c'est un candidat de Juvignac, le patron va lui dire « mais vous ne serez jamais là à temps, vous connaissez les embouteillages. Si je vous embauche, je prends le risque de ne jamais vous avoir à l'heure au travail alors que si j'embauche une personne de Pérols ou Saint Jean de Védas, il sera à l'heure au travail tous les matins »).

Donc, entre 2009 et 2014, ce sont des chiffres officiels (qu'on ne voit pas ici) que nous avons demandés à Pôle Emploi et que je vois puisque je tiens une permanence « emploi » où les gens se suivent et où j'ai beaucoup de mal, je leur donne des conseils mais j'ai beaucoup de mal à les aider, et bien, le chômage a été multiplié par 4. Je vous rappelle qu'en France où on dit que c'est une catastrophe, le chômage est passé de 9 % à 11 %, c'est-à-dire qu'il a crû de 20 %. A Juvignac, le chômage a été multiplié par 4 même si, évidemment, la Ville s'est agrandie et la population a été multipliée par 2. On ne peut pas continuer comme ça. Et ce qui se passe là, c'est la préfiguration de ce qui se passera sur Naussargues si on fait cette urbanisation-là comme il n'y a pas d'activités, vous aurez 20 000 personnes qui n'auront pas d'emplois sur place et qui seront loin de toutes les zones d'activités. C'est pour cela que dès que Jean-Luc a été élu, il a réuni tout le monde et il a dit « ça, plus jamais ».

Donc, nous ne sommes pas d'accord avec ce projet mais encore faut-il en proposer un autre. Et c'est ce que nous avons fait.

Alors, on a discuté du projet, c'est clair. Aujourd'hui, l'immense avantage que nous avons est que, depuis les élections régionales, nous avons une force nouvelle qui vient dans l'aménagement de la Métropole, c'est que la nouvelle Région est co-décisionnaire avec la Métropole sur le développement économique. Ce n'est pas uniquement la Métropole qui décide, c'est aussi la Région. Ce n'est pas la Région seule qui décide. C'est une codécision. La Région apporte une vision d'ensemble extrêmement importante par rapport à ce que pourrait être une décision locale.

Je me permets d'attirer votre attention sur le second projet qui le nôtre : la première Eco Techno Pole d'Europe. Pourquoi première car beaucoup de Techno Pole ont été construites en Europe : Sophia Antipolis date de 1968 et aujourd'hui c'est une réussite fantastique car ça représente

41 000 emplois de haute qualification sur le site même. 41 000 emplois, vous vous rendez compte, il n'y a pas 41 000 emplois de haute technologie sur tout le département de l'Hérault.

Nous avons regardé l'une des études qui avait été faite par l'INSEE à la demande des pouvoirs publics quand la décision a été votée par le Parlement de faire de Grandes Régions. Les pouvoirs publics, dans le cadre d'une fusion, ont demandé ce qui nous permet de prendre une décision à peu près raisonnable sur la capitale de la Région. Et vous avez deux éléments sur ce schéma qui représente l'ancienne Grande Région :

- Les cercles que vous voyez là sont des cercles en nombre absolu d'emplois de ce que l'INSEE appelle la sphère productive. La sphère productive est la sphère qui exporte pour la Région, qui travaille pour les entreprises, qui va à l'International.
- Et il y a la sphère présentielle qui est le contraire et qui représente tous les emplois qui servent aux besoins de la population locale. C'est important mais c'est limité aux besoins de la population locale et ce qu'elle peut fournir en terme d'emplois : c'est la santé, le système scolaire, l'administration, le commerce, le bâtiment et les travaux publics, le tourisme.

Quand vous regardez ça, vous comprenez pourquoi Toulouse a été choisie comme capitale car les emplois productifs c'est ce qui fait que vous existez à l'International. Au moment où on crée de Grandes Régions, on pourrait être en mesure de rivaliser avec le Parc Gutenberg ou avec la Bavière ou la région de Londres ou la vallée du Pau, si vous voulez. Et on s'aperçoit si on compare Montpellier et Toulouse, il y a une évidence. En nombre, Toulouse c'est dix fois Montpellier et, en couleur, vous avez le pourcentage d'emplois productifs par rapport au total d'emplois qui sont proposés dans la zone. Vous voyez en rouge un pourcentage important au-delà de 14 %, et en jaune ou en blanc, c'est qu'il n'y en a quasiment pas. Et vous vous apercevez que Toulouse est gigantesque par rapport à Montpellier, à la fois par la masse des emplois productifs mais aussi par le taux d'emplois productifs par rapport aux emplois de la Métropole toulousaine sachant que le degré d'attraction de la Métropole toulousaine est équivalent à celui de Montpellier. 1,2 % de croissance par an pour la Haute Garonne et 1,2 % de croissance par an pour l'Hérault. Nous attirons des emplois plutôt de type présentiel avec des qualifications faibles qui se traduisent par du chômage ; Toulouse au contraire attire des emplois de haute qualification qui se traduisent par un développement de potentiel.

Philippe SAUREL nous a dit qu'il avait déjà constaté au cours de sa campagne électorale où il avait parcouru tous les départements de la nouvelle Région et en particulier lors de sa visite de l'usine Bosch à Rodez, et il s'aperçu qu'à Rodez qui n'est quand même pas une grande Métropole comme Montpellier, il s'est aperçu qu'on exportait des pièces dans le monde entier. Et on a fait rajouter Avignon. Avignon et ce n'est pas pour déplaire à mon ami Laurent qui est professeur à l'université d'Avignon, ce n'est quand même pas une Métropole de l'importance de Montpellier et en terme d'emplois productifs, elle est quand même aussi bien placée que nous.

Et ça, je pense que ça éclairait la situation actuelle et ce que nous devons faire dans les années qui viennent, pour beaucoup de personnalités montpelliéraines, il nous faut impérativement si nous ne voulons pas décrocher par rapport aux Métropoles européennes, il nous faut impérativement cesser de reproduire le schéma du développement, du bâtiment, du commerce etc., pour essayer d'inverser la tendance et de nous rééquiper en emplois productifs. Les conséquences ne sont pas nulles. Quand on regarde aujourd'hui l'attractivité de la Haute Garonne – nous n'avons pas Toulouse, nous n'avons pas Montpellier, c'est par département – l'attractivité est la même : 1.3 % de croissance de la population tous les deux chaque année. En terme de Produit Intérieur Brut par habitant, on a : 7^{ème} rang pour la Haute Garonne et 56^{ème} rang pour l'Hérault. En terme de niveau de vie : 8^{ème} rang pour la Haute Garonne et 67^{ème} rang pour l'Hérault. En taux de pauvreté, 26^{ème} rang avec 12 % quand même pour la Haute Garonne, 90^{ème} rang pratiquement, en dehors des DOM TOM, nous sommes le département qui a le plus fort taux de pauvreté. 20 % de la population qui aujourd'hui est en

dessous du niveau que l'on considère pour avoir une vie à peu près décente. Et ce phénomène s'est accentué depuis une quinzaine d'années. Toulouse avait pris un peu ce chemin et s'est redressée et nous, nous nous sommes enfoncés.

Il faut absolument que nous réagissions et pour ça, il nous faut impérativement...je reprends : et pourtant, nous avons une chance exceptionnelle. Nous avons aujourd'hui dans le département de l'Hérault, une situation que j'appellerais de type californien. La Californie accueille tous les grands Clusters (grands établissements où vous avez Apple, Google, etc.). Ici, vous avez un triangle que j'appelle le triangle économique de l'Hérault avec un bassin d'emplois à Montpellier, un bassin d'emplois à Béziers - on dit qu'il y a beaucoup d'emplois, de qualifiés à Béziers – il y a quand même de l'emploi, ça se développe aussi, et le bassin Clermontois de Clermont l'Hérault avec Lodève, etc., Pézenas, qui est en train de se développer. Et vous avez trois excellents systèmes de circulation qui permettent aux communes d'attirer de l'emploi avec, par exemple, un cordon d'Espinousse ou Gignac, et un fantastique cordon du littoral avec Sète, le bassin de Thau etc. qui en plus sera desservi dans les années qui viennent par le doublement de l'A9, par le développement de la LGV. Nous sommes donc dans une situation fantastique. Au milieu, vous avez ce qu'on peut presque classer en parc régional avec des garrigues, des causses, des vignes. Vous avez Aumelas, Montagnac, c'est absolument superbe. Et vous avez au-delà les Causses et l'Espinousse qui sont des endroits absolument merveilleux. Et nous avons la mer aussi, évidemment.

Nous sommes vraiment dans un contexte californien où nous pouvons attirer les gens. Il faut impérativement que nous nous dotions d'un outil qui nous permette de développer ce que j'appelle l'économie productive.

En plus, le plateau Bel Air – Naussargues est à proximité immédiate de tout ce que Montpellier compte de Recherches et de Développement. Vous avez Val d'Aurelle, Sup' de Co, l'INSERM, toute l'agroéconomie avec le CIRAD, l'INRA, le CHU et il serait beaucoup plus commode de travailler avec une Techno Pole qui serait installée à Bel Air que ODE coincée entre deux voies ferrées, deux autoroutes et traversant un centre ville qui est quasiment hermétique aujourd'hui, c'est impossible de traverser Montpellier.

Il nous semble que le potentiel de Recherches et Développement que nous avons à Montpellier, il est bon aujourd'hui et il lui manque d'outils, il est excellent aujourd'hui mais il lui manque d'outils. On a raté l'IDEX non pas parce que nous sommes mauvais, on a raté l'IDEX car on avait été incapable de présenter ensemble un projet qui tienne la toute au jury international. Et avec une Techno Pole à Bel Air – Naussargues, à proximité immédiate de tous ces centres-là, nous créons la martingale gagnante.

Et comme d'habitude, les entreprises, elles anticipent, elles savent que nous avons un joyau entre les mains et qu'un jour, on l'utilisera. Donc, vous avez Super U qui vient de construire à Clermont l'Hérault un centre de stockage régional qui a eu le prix du bâtiment logistique européen. Intermarché a installé à Béziers, il y a deux ans, son grand centre de distribution du Rhône jusqu'aux Pyrénées. Et Auchan, si la Métropole leur donnait l'autorisation, est venu ici dire qu'ils seraient prêts à installer chez nous un centre logistique depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées.

En plus, nous avons une chance exceptionnelle avec ce que j'appelle la « résille », c'est-à-dire que nous sommes dans une situation autour de ce plateau qui a été préservé par le temps et qui permet de faire un ensemble d'activités extraordinaires, nous avons autour toute une série de villages, de villes, avec une desserte exceptionnelle – alors, on dit le lien n'est pas fini mais dans deux ans, il sera fini – le contournement vers l'A9 n'est pas fini mais ce sera fait dans 3 ou 4 ans – et bien, nous sommes remarquablement desservis par trois axes majeurs et nous avons autour des villages qui peuvent grandir en gardant leurs spécificités, qui peuvent grandir, non pas en se densifiant à la GGL,

mais qui peuvent grandir tranquillement avec des gens qui vont travailler ici et habiter là. Si vous regardez en réalité exacte, c'est-à-dire à combien de kilomètres à vol d'oiseau, vous rajoutez 30% pour les kilomètres par la route, tous ces villages sont à moins de dix kilomètres du centre de Naussargues. C'est exactement ce que le Président de Google vient de dire : « pour moi, la voiture Google sans chauffeur est à son optimum pour des villages qui sont à dix kilomètres des lieux de travail » ; c'est la possibilité de venir en vélo électrique, 10 kilomètres en vélo électrique ; c'est 20 minutes pour être à son travail sur Naussargues, ce sont des bus électriques, c'est éventuellement un prolongement du Tram.

Nous pouvons faire à cet endroit-là l'Eco Techno Pole du futur après la COP21 et après la Révolution Energétique. Elles sont toutes à proximité immédiate donc, des transports doux écologiques COP21. On inverse les trafics domicile / travail Ouest de la Métropole, on désengorge l'accès à Montpellier et on diminue – on ne les supprimera jamais - les engorgements sur l'A9. On a un trajet domicile / travail de dix kilomètres, on peut tout faire à l'électrique. Et l'électrique, comme vous l'avez vu déjà avec la première centrale photovoltaïque qui vient de s'installer, on a toute la ressource et le soleil nécessaires pour la faire.

Enfin, ce plateau est au carrefour des trois axes majeurs de Montpellier. Nous sommes exactement dans la situation où a été Sophia Antipolis au centre du triangle Grasse / Cannes / Nice quand elle a commencé en 1970 et elle, elle a commencé en 1970. C'est-à-dire qu'aujourd'hui où elle est noyée sous les engorgements, la Techno Pole veut faire des transports doux pour aller à la gare d'Antibes mais le problème est que ça n'a pas été prévu et que le terrain sur la Côte d'Azur est à 2 000 € le m², c'est un désenclavement à 1 milliard ½ et personne n'a l'argent pour le faire.

En ce qui nous concerne, rien n'est fait, la page est blanche, on fait ce qu'on veut.

A plus long terme, c'est encore mieux. Qu'est-ce qui fait qu'une Métropole compte ? Elle compte si elle a une Techno Pole industrielle de qualité. Quand on dit « industrielle », ce ne sont pas les cheminées, on a compris, c'est Google, c'est Apple, c'est Amazon, etc.

Aujourd'hui, c'est programmé, le barreau TGV qui fera Marseille / Nice. Le barreau qui fera Marseille / Montpellier dès que le TGV sera arrivé à Montpellier dans deux ans. Le barreau Toulouse / Bordeaux est programmé pour 2020. Il faudra que le barreau TGV Montpellier / Toulouse soit organisé, sachant qu'en réalité c'est Narbonne / Toulouse. J'imagine mal, au moment où nous sommes les deux grandes Métropoles de la région, que Carole DELGA et Philippe SAUREL ne soient pas capables de peser de telle manière que, dans une dizaine d'années, nous aurons ce barreau-là.

Dans le même temps, le prolongement sur Figueras nous donne 1h30 de Barcelone, 1h30 de Toulouse aussi, 1h30 de Bilbao. Vous vous rendez compte de ce que ça veut dire, ça ? Nous sommes en train d'inverser, si nous sommes capables de nous appuyer sur toutes les grandes Techno Pole – quand on dit Dassault, oui mais Dassault c'est les Rafales, c'est l'aviation et les Falcon, si une entreprise dans le monde fait de la conception assistée par ordinateur ou la fabrication assistée par ordinateur, que ce soit en Chine, aux Etats-Unis ou au Brésil, elle le fait sur Catia, le logiciel de Dassault. Il est le seul aujourd'hui qui permette, dans les usines, de concevoir les machines, de concevoir les pièces, etc. C'est une dimension, avec Dassault électronique, qui fait de Bordeaux une extraordinaire pépinière pour l'économie numérique. Imaginez, si on a tout ça ensemble, le traditionnel centralisme parisien disparaît. On a créé la French California. San Diego, Sacramento, ce qu'on appelle la Californie, c'est 800 kilomètres. De Nice à Bordeaux, il y a 811 kilomètres et l'avantage est – au lieu d'avoir au milieu un désert avec la South California et la North California - nous, on a une continuité totale de Métropoles de grande qualité qui sont desservies par le TGV. On a la possibilité de construire quelque chose de fabuleux. Aujourd'hui, le trou est là et il ne dépend que de nous de le combler, d'autant plus qu'on a aujourd'hui la possibilité de le faire.

Globalement, si je considère les points forts, nous avons un plateau de 600 hectares d'un seul tenant – Sophia Antipolis, quand ils ont commencé, ils avaient 400 hectares - au confluent de 3 axes

majeurs : l'A750, le lien et le contournement Ouest qui sera fini dans 5 ans, nous sommes à proximité d'axes européen de transport : l'A9, l'A75, la LGV et l'aéroport de Montpellier qui peut se développer. On sent un ensemble de villes à forte qualité de vie et d'environnement émerger dans une « résille » verte. Tous les gens qui vont travailler à Naussargues peuvent habiter à Juvignac, à Saint Jean de Védas, à Saint Paul et Valmalle, à Saint Georges d'Orques, dans des conditions exceptionnelles avec 10 ou 15 kilomètres de leur lieu de travail, avec du « vert », avec des équipements collectifs de qualité, à proximité immédiate des universités, des laboratoires, des centres de recherche de Montpellier, à distance par transport doux des lieux d'habitation. On peut être autonome en énergie grâce à des centrales photovoltaïques voisines – on en a déjà une qui est construite et on peut en mettre d'autres, on peut développer le système de Tesla avec des panneaux photovoltaïques souples sur le toit et des batteries pour charger la nuit de façon à pouvoir être autonome en énergie durable toute l'année, c'est 3 500 €, et comme ils vont en fabriquer beaucoup, ça va baisser ; autonome en cycle d'eau grâce à la présence de l'aquifère de Naussargues, on a la possibilité, dans l'axe de la Métropole eau, de faire un système de régénération de l'eau de façon à être totalement autonome et en circuit fermé. Extraordinaire. Au centre du triangle économique de l'Hérault dont elle confortera le développement, et enfin clef de voute des cinq Métro Techno Pole du Sud de la France.

C'est un projet fabuleux qui ne dépend que de nous et c'est pour cela que je remercie et félicite Jean-Luc qui a su le faire partager à tous les protagonistes. Je suis admiratif de la démarche qui est démocratique mais aussi du résultat car Jean-Luc a su gagner à ce projet – qui à l'origine était nôtre et c'est normal puisque 80 % du plateau de Naussargues, c'est la commune de Juvignac – on a convaincu l'ensemble des protagonistes que c'était notre projet. Le projet des trois Agglomérations : la Métropole de Montpellier, la Métropole de la Vallée de l'Hérault, la Métropole du Grand Pic Saint Loup, de toutes les communes qui étaient associées, et que, tous ensemble, nous avons les moyens aujourd'hui de faire la première Eco Techno Pole d'Europe. C'est vraiment un projet qui nous enthousiasme tous.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Jacques. Moi, j'applaudis.

Applaudissements dans la salle.

Intervention de Monsieur le Maire

Je ne sais pas ce que vous pensez de ce projet. On va partager des questions et des réponses. C'est un projet qui, politiquement, est complètement intéressant pour passer du paradigme « route à la mer » à celui de la « conquête de l'Ouest », on peut le dire comme ça ou autrement, mais en tout cas sortir de la citée dortoir, inverser les flux pour déconcentrer vers l'Est, vers le Nord et vers l'Ouest, ce qui peut l'être pour aller aider Lunel où il y a des problématiques que vous connaissez.

C'est une motion, il n'y a donc pas de vote. C'est une motion que je vous appelle à accepter ce soir et en prendre acte. Avez-vous des questions à poser à Jacques ou à moi-même ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN

Oui, on ne peut qu'être enthousiaste à ce projet puisque la zone étant déjà inscrite au SCOT, on n'attend qu'une chose, c'est la développer, des idées. Et des idées, il faut en avoir pour aller de l'avant, il faut qu'on se prépare pour les 10 – 20 ans à venir. La question que je vous pose est de savoir, si vous avez avancé sur ce projet, qui va piloter les études et qui va les payer ?

Intervention de Monsieur le Maire

Pour l'instant, la démarche, le dernier barreau politique c'est celui de la rencontre entre Philippe SAUREL, le Président de la Communauté des Communes Vallée de l'Hérault et le Président de la Communauté des Communes Grand Pic Saint Loup. Lorsque ces trois Présidents seront d'accord pour pouvoir initier un projet qui est convergent à ces trois territoires, les études seront menées par la Métropole et par les deux autres entités administratives que je viens de citer. C'est un projet qui est prévu pour 10 ans et qui va mettre un moment à se bâtir et qui, pour plusieurs dizaines d'années, va permettre de réorienter, de rééquilibrer le Sud / l'Est, le Nord et l'Ouest. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Intervention de Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Je crois qu'on a un peu trop tendance à croire que nos moyens sont limités à ce que versent les contribuables. Je donne un exemple qui est en train de se développer avec le triangle de Gonesse à côté de Paris. C'est 600 hectares aussi. Le Gouvernement, Monsieur VALLS en a fait un des projets phare du grand Paris. C'est pris entièrement en charge par la société qui en a obtenu l'adjudication et qui est Immochan. Le coût pour les pouvoirs publics est de zéro.

Evidemment, ils seront obligés de tirer les réseaux, de tirer l'électricité, mais ça quand vous avez à Juvignac des gens en plus, ils payent des impôts, ils ont en échange des services que donne le budget municipal. Quand il s'agit d'un aménagement comme celui de notre projet, le jour où on va le lancer, vous allez voir que les intérêts privés seront extrêmement intéressés. Et donc, viendront s'ajouter aux études qui évidemment seront faites par la Métropole parce que nous sommes des maîtres d'œuvre, nous sommes des décideurs et on surveille la manière dont ça se fait. Mais ensuite la réalisation peut être dans une grande partie déléguée aux intérêts privés qui ont intérêt. Par exemple, on ne va pas construire, nous, avec l'argent public, un centre logistique Auchan, s'ils le font, c'est leur problème.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Jacques. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions ? Non. Donc, nous allons prendre acte de cette motion qui vise à soutenir ce projet sur les différentes communes que j'ai évoquées tout à l'heure. Je vous invite à signer les documents relatifs à cette affaire et il y aura très prochainement la date prévue pour la rencontre des trois Présidents, c'est le samedi 23 avril 2016.

Merci Jacques et, avant de passer à l'affaire suivante qui est la n°2, je propose de passer tout de suite à l'affaire n°6 afin de libérer ensuite Mme Audrey THALY BARDOL qui est très grippée et qui est quand même venue pour nous parler des associations et du dispositif d'aide aux associations. Avant de lui céder la parole, je rappelle que les associations sont des acteurs majeurs pour la cohésion sociale, ce sont des outils, des vecteurs de rassemblement, de solidarité, d'éducation qu'elles soient culturelles, qu'elles soient sportives. C'est donc un dispositif que j'ai hâte de pouvoir présenter avec vous et avec Audrey à qui je cède la parole.

VI – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Intervention de Madame Audrey THALY BARDOL

Bonsoir à toutes et à tous.

Je rappelle aux membres de l'assemblée de la municipalité que c'est un souhait vraiment de notre municipalité d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets. Il s'agit donc

aujourd'hui de proposer un cadre qui permettra de répartir et d'attribuer ces aides au mieux et en toute transparence. Il est entendu que le budget consacré aux associations doit être en phase avec les possibilités budgétaires de la commune, et c'est pourquoi le dispositif développé ci-après n'est pas assujéti à un montant mais plutôt à une logique.

Pour rappel, ce budget avait été supprimé en 2015 et les associations qui en avaient fait la demande avaient reçu en janvier 2015 une subvention au titre de leur demande de 2014. Et après une année blanche, il nous a paru important de réaffirmer notre volonté d'accompagner les associations dans leur fonctionnement et, bien sûr, dans un cadre qui permettra de répartir et d'attribuer ces aides au mieux et en toute transparence.

Je tiens tout d'abord à remercier le nouveau service de la Vie Associative dont la direction a été prise le 2 janvier par Vincent BOISSON ici présent et par Willy MINEC qui est aussi devenu responsable de la Vie Associative dans nos services.

Pour rappel, une subvention est par facultative, précaire et conditionnelle. Elle n'est pas un dû et n'est en aucun cas reconduite d'une année sur l'autre. Il est de la responsabilité des associations d'engager en temps voulu les démarches nécessaires pour obtenir cette aide de la commune au regard d'un planning proposé et partagé par le service vie associative. Je vais donc vous développer les grands principes que nous avons voulus, via ce dispositif qui est : d'aider les associations à anticiper leur fonctionnement annuel au travers d'un budget prévisionnel cohérent ; de pouvoir formuler et considérer leurs événements comme des projets à part entière de leur activité ; et qu'elles puissent s'impliquer sur le projet éducatif de territoire.

Pour qu'une association soit éligible, elle doit :

- être une association de loi 1901,
- avoir au minimum une année d'existence légale pour formuler une demande,
- exercer une part significative de son activité sur le territoire de Juvignac,
- avoir des activités en adéquation avec la politique générale de la commune en matière d'animations sportives et sociales,
- être en règle au regard des cotisations sociales et de la législation du code du travail,
- et bien sûr et là c'est la nouveauté, elle devra avoir signé la Charte de la Vie Associative Juvignacoise.

Cette charte est un document qui reprend les valeurs déclinées dans la « charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales ». Cette charte reconnaît les structures associatives comme des « partenaires à part entière de la politique publique » et a été signée en 2014 quand « l'engagement associatif » a été choisi comme une grande cause nationale.

Je rentrerais un peu plus dans le détail mais nous avons souhaité catégoriser les associations non pas pour les opposer mais pour nous permettre d'avoir une lecture de la réalité de leur fonctionnement en fonction de leur secteur d'activité. Nous allons retrouver :

- catégorie 1 : des associations sportives
- catégorie 2 : des associations culturelles, donc de spectacle vivant, d'arts plastiques, de patrimoine
- catégorie 3 : des associations de Vivre Ensemble pour les seniors, la solidarité, les anciens combattants, le club de jeunes
- catégorie 4 : des associations caritatives

La catégorisation permettra de préciser et d'affiner les critères en fonction des besoins différents liés aux secteurs d'activités lors de l'évaluation d'aide aux associations.

Nous avons bien sûr souhaité que cette commission municipale Vie Associative ne soit pas réservée seulement à des élus de la majorité mais qu'elle puisse être partagée au sein d'une commission municipale Vie Associative qui sera à la fois composée d'élus de la majorité et de l'opposition.

Chaque représentant d'association pourra venir proposer son projet, en débattre et nous le faire partager lors d'une commission qui aura lieu au cours du mois de mai.

Le montant de la subvention en elle-même sera apprécié par l'adjoint en charge de la Vie Associative, au regard de la gestion du budget de sa délégation.

Le service Vie Associative est tout au long de l'année l'interlocuteur privilégié des associations. Son rôle est de construire et d'instruire le dossier de demande d'aide regroupant les informations des associations demandeuses ainsi que la liste des documents à fournir. Je souhaite vous informer que les Présidents des associations ont été reçus les 8 et 10 mars et nous avons pu partager avec les différents Présidents ce nouveau dispositif d'aide. Il nous a paru important de pouvoir échanger avec eux et qu'on puisse vraiment leur apporter aussi notre soutien. Les associations ne doivent pas se sentir « abandonnées », elles auront des interlocuteurs en Mairie pour pouvoir les aider à construire leur dossier.

Le dispositif d'aide aux associations permettra de mettre en place trois aides distinctes qui représentent chacune une part du budget dédié aux associations. Ces trois aides peuvent être cumulatives et il est donc possible de déposer une, deux ou trois demandes d'aide.

La répartition sera faite avec l'aide au fonctionnement sur 20 % du budget, l'aide au projet à 40 % et l'aide au projet éducatif qui représentera 40 % du budget que l'on aura voté.

L'aide au fonctionnement sera une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité courante de l'association. Elle sera bien sûr exclusivement réservée aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune de Juvignac. Le montant de cette aide est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel annuel de la structure, lequel intègre cette demande de financement.

- La demande d'aide ne pourra pas être supérieure à 20 % du budget prévisionnel, et sera plafonnée à 5 000 €.
- Le montant de l'aide accordée ne pourra pas être revu à la hausse dans le cas d'une non maîtrise du budget par l'association.
- Une baisse de 10 % sera tolérée par rapport au budget prévisionnel initial présenté. Au-delà, la subvention sera revue à la baisse au prorata.
- 75 % de la subvention seront versés au vote de la subvention, le solde de 25 % sera versé après la présentation du bilan annuel.
- L'aide au fonctionnement ne pourra concerner les associations qui détiendraient en épargne un montant égal à une fois et demi le montant de la subvention demandée. Un bilan comptable complet et les comptes de résultats de l'année N-1 seront à joindre avec la demande.

En plus du budget prévisionnel, les informations demandées aux associations pour instruire la demande d'aide seront les suivantes :

- Le nombre d'adhérents : ceux qui ont plus de 18 ans et sont domiciliés sur la commune ; ceux qui ont moins de 18 ans ainsi que leur domiciliation.
- Le nombre d'équipe et de sections car une association sportive ne pourra pas être considérée comme une association culturelle ou de Vivre Ensemble.
- Nous aurons besoin d'éléments d'appréciation pour connaître le nombre d'équipes engagées sur des championnats, des compétitions.

- Le descriptif des actions et des publics touchés.
- Il est important pour nous aussi d'impliquer les associations aux manifestations organisées par la Ville et c'est pour cela que, dans les critères, nous aurons aussi à évaluer leur implication sur des manifestations à la fois organisées par la Ville mais aussi à l'extérieur de la commune avec la possibilité de s'exporter un peu sur le territoire de la Métropole.

Nous avons fait le même travail sur les associations Culture et Vivre Ensemble avec la demande suivante :

- Le nombre d'adhérents de plus et de moins de 18 ans ainsi que leur domiciliation.
- Le niveau d'encadrement des personnes : les salariés et les encadrants de l'association.
- Le descriptif des actions et des publics touchés.
- La participation aux manifestations organisées par la Ville, à des manifestations caritatives et les manifestations organisées à l'extérieur de la commune de Juvignac.

Concernant les associations caritatives, il sera proposé aux associations demandeuses relevant de cette catégorie et ayant leur siège ou une antenne active à Juvignac, il leur sera proposé une aide forfaitaire symbolique de 200 €.

Nous avons vu l'aide au fonctionnement et, dans un deuxième temps, je vais développer l'aide au projet qui est une subvention qui représente une aide financière de la commune à la réalisation d'une manifestation ou d'un projet ponctuel à caractère exceptionnel, en dehors d'une activité courante de l'association. Elle concerne toutes les associations dont le projet se déroulerait à Juvignac ou dans l'aire métropolitaine.

Le montant de cette aide au projet est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel intégrant cette demande de financement.

- La demande d'aide ne pourra pas être supérieure à 50 % du budget prévisionnel et sera elle aussi plafonnée à 2 000 €.
- 50 % de la subvention seront versés au vote de la subvention et le solde de 50 % versé après la présentation d'un bilan moral et financier du projet.
- Comme je vous l'ai précisé au début de l'intervention, les porteurs de projets auront la possibilité de présenter et de défendre celui-ci à la commission Vie Associative.

Outre le budget prévisionnel de l'action, les informations demandées aux associations pour instruire la demande d'aide seront les suivantes :

- Le projet exceptionnel où il s'agira de mesurer l'exceptionnel comme l'anniversaire de l'association de manière très ponctuelle mais cela peut aussi être une manifestation qui est reconduite d'une année sur l'autre.
- Pour quel public : ce sera au porteur de projet de développer et préciser si c'est pour tout public ou aux adhérents seulement.
- Le public touché : jeune, adulte ou familial.
- Le rayonnement territorial avec un ancrage dans l'Arc Ouest ou un rayonnement métropolitain.
- Evaluer la capacité d'autofinancement c'est-à-dire la capacité pour les associations à pouvoir aller chercher du mécénat, des partenaires extérieurs pour financer leurs manifestations : donc l'épargne mais l'apport exceptionnel aussi des adhérents.
- Une aide en nature qui serait aussi la valorisation budgétaire des équipements municipaux mis à la disposition de l'association pour son activité. Il faut rappeler que de nombreuses associations ont leurs activités dans des salles municipales et que ces salles municipales sont mises à disposition gratuitement et représentent aussi une subvention en nature.

L'aide au projet éducatif qui est notre dernier point est une aide financière de la commune à destination de toute association qui souhaiterait s'impliquer sur le volet éducatif, en proposant des projets à destination des publics jeunes, scolaires et extrascolaires de Juvignac.

Ces projets peuvent être de toute nature. Ils auront un lien et seront menés en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire. Le Projet Educatif de Territoire qui sera bien sûr mis à disposition des associations pour qu'elles puissent s'en imprégner pour leur demande de subvention. Le montant de cette aide au projet est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel intégrant la demande de financement.

- La demande d'aide ne pourra pas être supérieure à 70 % du budget prévisionnel et cette demande est non plafonnée.
- 50 % de la subvention seront versés au vote de la subvention, le solde de 50 % versé après la présentation d'un bilan moral et financier du projet.
- Les porteurs de projet auront la possibilité de le présenter et de le défendre à la commission Vie Associative.

Les informations qui seront demandées aux associations pour instruire les demandes seront les suivantes :

- La portée éducative du projet.
- Le temps sur lequel le projet sera proposé à savoir du scolaire, périscolaire ou extrascolaire.
- Les tranches d'âge des enfants qui bénéficieront de ces actions.
- La régularité de l'action à savoir sur quelle période ces projets seront présentés
- La plus-value associative : la valorisation et le renforcement de l'activité associative sur le temps extrascolaire.
- Nous évaluerons le lien avec le PEDT et la valorisation budgétaires des équipements municipaux qui sont mis à la disposition de l'association pour son activité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents, d'approuver la mise en place du dispositif d'aide aux associations décrit ci-dessus, d'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Audrey. Donc, après le débat, on va pouvoir te libérer.

Moi, j'ai 4 mots clés : transparence, équité, territoire élargi à Juvignac et à la Métropole ou en tout cas l'Arc Ouest, et la jeunesse. Autour de ces mots clés, je pense que le dispositif d'aide – et il nous tardait de pouvoir le mener - va pouvoir être largement suivi. Audrey ne l'a pas précisé, nous avons reçu – elle a reçu avec Vincent BOISSEAU, Willy MINEC et moi-même – les associations sur deux soirées la semaine dernière. Donc, les Présidents de toutes les associations de Juvignac sont informés de ce dispositif d'aide et les échanges ont permis de discuter avec eux.

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette affaire ? Non.

Nous allons passer au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Merci pour les associations et merci Audrey. On va reprendre le cours normal du Conseil Municipal avec l'affaire n°2 et je donne la parole à Luc BRAEMER pour nous parler de l'avenant du PAPI2.

Départ de Madame Audrey THALY BARDOL

II – PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA MOSSON ET DE SES AFFLUENTS SUR LES COMMUNES DE GRABELS, MONTPELLIER ET JUVIGNAC – DEMANDE D’AVENANT AU PROGRAMME D’ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI2) SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ POUR LES ANNÉES 2015 À 2020 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le programme d’action de prévention des inondations avait été élaboré avec une étude qui date de 2012 et qui avait été votée en 2013 avant les inondations de Grabels, Montpellier et Juvignac.

Nous demandons à rentrer dans le dispositif PAPI2 avec les villes de Grabels, Montpellier et Juvignac.

La commune de Juvignac a été touchée par les débordements de la Mosson avec 75 habitations inondées. Le ruissellement urbain, très important lui aussi, s’est conjugué aux débordements des cours d’eau en aggravant encore les niveaux de submersion et les vitesses d’écoulement au droit des secteurs habités.

20h10 : départ de Madame Audrey THALY BARDOL.

Je vous rappelle qu’on a mis le quartier de La Plaine en périmètre d’étude de façon à bien étudier ce problème de ruissellement.

Donc, la Métropole a fait réaliser des études hydrauliques complémentaires sur les secteurs identifiés à partir des relevés post crues, venant compléter la connaissance du risque, et examinant les possibilités de diminution de l’impact des crues sur les zones durement touchées.

Ces études ont donc porté sur Grabels, Montpellier et Juvignac.

La méthodologie retenue a été de veiller à respecter les prescriptions ministérielles relatives à l’élaboration des PAPI « nouvelle génération ». Ainsi, les aménagements envisagés ont fait l’objet d’une évaluation économique dans le but d’apprécier l’efficacité des investissements sur le plan socio-économique.

Par ailleurs, le déroulement de ces études a été partagé avec le SYBLE - le SYBLE est le Syndicat qui réunit tous ceux qui travaillent autour des cours d’eau - les services de l’Etat et les financeurs potentiels.

Je ne vais peut-être pas vous lire le texte sur la commune de Grabels. On va revenir rapidement sur à Juvignac et ce qui a été proposé, à savoir trois scénarii.

Le premier qui consistait à détruire la digue existante, à la reconstruire à l’identique et à proposer des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité.

Le deuxième : à détruire la digue existante et à la reconstruire avec un dimensionnement en adéquation avec l’événement subi en 2014.

Et le troisième : à mettre en transparence hydraulique le remblai de la RN109, au début de l’A750, en augmentant les capacités hydrauliques de l’ouvrage de franchissement de la Mosson.

Le premier scénario à 56 000 € HT n’apporte pas la réponse à l’événement d’octobre 2014.

Le deuxième scénario d'un coût de 1,1 M€ HT consiste en la construction d'une digue rapprochée de 460 mètres de long en amont de la RN109 couplée avec la réalisation d'un bassin de rétention à l'arrière de cette digue pour gérer les écoulements pluviaux en provenance de la rue de la Rivière et du ruisseau de La Plaine. On a déjà réalisé un nouvel entonnement rue des Mimosas qu'on a doublé et qui est maintenant pratiquement face au tunnel qui passe sous la RN109.

La hauteur de la digue sera calée sur les niveaux observés en octobre 2014 avec une revanche de sécurité de 50 cm pour prendre en compte les Plus Hautes Eaux correspondant à la crue historique des 26 et 27 septembre 1933, supérieures de 33 cm. En 1933, la crue avait été supérieure de 33 cm par rapport à 2014 et donc, la digue est rehaussée à 50 cm.

Cette digue sera conçue pour être déversante sur la totalité de son linéaire de manière à éviter les risques de rupture brusque par un événement exceptionnel.

Ce scénario permet de protéger le secteur habité contre les crues de la Mosson, secteur qui reste toutefois soumis au débordement du ruisseau de La Plaine mais avec des hauteurs de submersion réduites de plus de 110 cm. Ce qui fait que, à peu près toutes les maisons seraient protégées, on serait inondé au maximum de 30 cm.

Le dernier scénario consiste à créer un ouvrage de transparence hydraulique (pont) de 30 mètres de large pour augmenter la capacité hydraulique (pour ceux de la rue des Mimosas, il s'agirait de construire un pont qui fasse 30 mètres de large par rapport à l'existant). La construction d'une digue, de dimension plus modeste que dans le cas du scénario n° 2, s'avère malgré tout nécessaire.

Par ailleurs, ce scénario pose des difficultés de réalisation liées à la nécessité de réduire la circulation sur un axe majeur qui constitue l'accès à l'A750.

Enfin, il s'avère très coûteux, 2,6 millions € HT, sans améliorer la performance de protection par rapport au scénario n° 2 et a contrario, il y a une incidence négative sur les débits à l'aval de la RN109 avec un exhaussement de la ligne d'eau de 5 à 10 cm.

Donc, c'est le scénario n° 2 qui a été retenu. On supprime la digue existante, on construit une digue qui va longer les maisons qui sont sur la rue Bonnier de la Mosson et de façon à avoir une protection qui serait maximale.

Il est proposé d'inscrire ce programme de travaux dans un projet d'avenant au PAPI2, co-construit avec le SYBLE et déposé par lui auprès des services de l'Etat dans les meilleurs délais. Il y a une Commission Nationale Inondations qui se réunira au mois de juin et le Président du SYBLE, Monsieur MUNIER qui est aussi Maire de Lattes, défendra le dossier d'avenant. Voilà, je vous ai présenté ce fameux scénario n° 2.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents, d'approuver le projet d'avenant au programme d'actions de prévention inondations sur le bassin versant du Lez pour la période 2015-2020 (PAPI2), tel que proposé par Montpellier Méditerranée Métropole, d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La délibération que nous prenons ce soir vient compléter le dossier qui a été présenté au Comité National des Inondations et donc soutenir cette démarche.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Luc. On n'a pas précisé le fait qu'on se trouve en face du stade de la Mosson et que sur la ville de Montpellier, il avait été aussi envisagé trois scénarii permettant de solutionner les problématiques. Le premier était la solution extrême de délocaliser le stade, ça a été envisagé mais le coût était rédhibitoire. Le scénario qui n'a pas non plus été retenu était d'entourer les parkings du stade au niveau de la tribune Mosson par un mur en béton de 610 mètres de long avec une hauteur

de 3 mètres. Mais, au-delà du coût, cela aurait provoqué une ligne d'eau de 2 à 5 cm de plus en aval, c'est-à-dire chez nous. Et le scénario retenu, pour 1 M€ d'euros, à Montpellier c'est la mitigation des ouvrages existants en obturant les réseaux du stade par lesquels l'eau est passée et en fermant aussi les vides sous la tribune de la Mosson par des rideaux de palplanches de 100 mètres de long avec 3 mètres de hauteur et avec comblement des cavités par injection de béton. Voilà, c'est ce qui a été retenu et qui n'aura pas d'impact hydraulique au droit du stade et en aval.

Je précise aussi que mon collègue de Lavérune, Roger CAIZERGUES s'est inquiété de ce qui se passait en terme de travaux sur Grabels, sur Juvignac, de sorte que chez lui la Mosson ne puisse pas se déverser sur ses « propres maisons ». Donc, ça été vérifié aussi et on a travaillé avec René REVOL et Roger CAIZERGUES sur cet axe-là, avec le service de l'eau de la Métropole et les services du SYBLE également de sorte que ce dossier soit travaillé pleinement, et aussi en concertation avec l'association Ras les Oreilles qui représente une grande partie des sinistrés, des victimes des inondations du 6 octobre 2014. Je les remercie pour leur travail constructif sur ce dossier. Ils ont accès à toutes les informations techniques partagées par la Métropole et par le SYBLE. C'est donc un travail qui aboutit à une solution qui, pour nous, va permettre, aurait permis de sauver 90 % des maisons qui ont été touchées à Juvignac.

Est-ce que vous avez des questions, des observations sur cette affaire ?

Intervention de Madame Florence PLAYS

J'aimerais savoir comment s'organise le financement de ce projet ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

C'est un cofinancement Etat / Métropole, et qui fait aussi partie du contrat de plan Etat / Région, et reversement à Métropole.

Intervention de Monsieur le Maire

La CMI – Commission Mixte Inondation - à Paris, c'est pour obtenir le financement de l'Etat. Et les partenaires de la Région ou de la Métropole sont concernés. D'autres questions, observations ? Non. Nous allons passer au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Merci. Les travaux ne démarreront pas malheureusement tant que les études ne seront pas faites : calibrage, la loi sur l'eau, sur l'environnement... que tous les codes juxtaposés qui nourrissent la Réglementation française puissent avancer. Donc, premier coup de pioche, Luc ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

2019.

Intervention de Monsieur le Maire

Nous allons passer à l'affaire n°3 où Alain GREPINET va nous rappeler le recensement des marchés publics pour l'année précédente, où il n'y a pas de vote.

III – RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2015

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vous rappelle que le recensement des marchés publics est aujourd'hui un outil essentiel pour la transparence des procédures.

La commune doit présenter à son Conseil Municipal au cours du premier trimestre de chaque année la liste de tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclu l'année précédente. Cette liste doit comporter l'objet du marché, son montant et le nom de l'attributaire. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Elle doit faire l'objet d'une publication sur un support laissé au choix de la collectivité. Cette formalité est respectée en publiant la liste sur le site Internet de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de publier la liste des marchés publics sur le site acheteur de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents, de prendre acte du bilan des marchés publics pour l'année 2015 annexé à la présente délibération, d'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Alain. Avez-vous des questions, des observations sur cette affaire ? Non.

Nous allons donc passer à l'affaire suivante. Merci Alain, et tu peux poursuivre avec le sujet suivant : un protocole transactionnel avec Monsieur [redacted].

IV – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MONSIEUR [redacted] ET LA COMMUNE DE JUVIGNAC – APPROBATION ET AUTORISATION ET SIGNATURE

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Je vous informe que Monsieur [redacted] avait été recruté par la commune en 2003, en qualité d'enseignant d'éveil musical, à temps partiel et par des contrats à durée déterminée d'une année.

En 2015, la commune de Juvignac étant sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes suite à un Compte Administratif 2014 déficitaire, la Chambre Régionale des Comptes exhortait la commune à des économies, notamment sur le principal poste de dépenses que sont les charges de personnel. Aussi, la politique de gestion de la masse salariale de la commune a été volontariste et recentrée sur les agents titulaires et les agents en contrats aidés. C'est dans ce contexte que, par une décision du 23 mars 2015, le contrat de Monsieur [redacted] n'a pas été renouvelé.

Six mois plus tard, par une réclamation préalable déposée par son conseil le 29 septembre 2015, Monsieur [redacted] a sollicité la requalification de son contrat en contrat à durée indéterminée à compter du 13 mars 2012 - date d'entrée en vigueur de la loi n° 2012-347 - la requalification du non renouvellement de contrat en licenciement, et a sollicité, en indemnisation de ses préjudices le versement d'une somme globale de 58 508,19 €.

En effet, l'article 21 de cette loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique dispose que l'agent contractuel bénéficie d'une transformation de son CDD en CDI s'il a exercé durant au moins 6 ans auprès de la même collectivité au cours des 8 dernières années précédant la publication de ladite loi.

L'introduction de ce recours a conduit la commune de Juvignac à reconsidérer la légalité de la décision de non renouvellement du contrat.

Compte tenu de ces éléments et afin d'éviter un contentieux dommageable aux deux parties et à l'issue indemnitaire incertaine, Monsieur [] et la commune de Juvignac se sont rapprochés et après concessions réciproques ont décidé de régler ce litige à l'amiable.

Ainsi, la commune de Juvignac accepte de verser à Monsieur [], à titre transactionnel et forfaitaire, la somme de 27 348,35 € afin de compenser l'intégralité des dommages matériels et moraux subis par Monsieur [] du fait de la rupture de son contrat.

S'affiche ensuite le détail de cette somme de 27 348,35 € :

- Indemnité de licenciement : 4 950,16 €
- Rappel des traitements : 8 105,47 €
- Indemnité de préavis : 3 332,72 €
- Dommage et intérêts : 10 000 €
- Honoraires d'avocat : 960 €

Aussi, Monsieur [] s'engage à renoncer à toute procédure contentieuse à l'encontre de la commune de Juvignac visant à obtenir l'annulation de la décision de non renouvellement du contrat ayant fait l'objet d'une indemnisation par voie transactionnelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, vu les articles 2044 et suivants du Code Civil, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents, d'approuver le contenu du protocole transactionnel joint à la présente délibération, d'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pouvez-vous afficher le protocole qui a fait l'objet d'une transaction détaillée qui reprend tous les éléments que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Alain. Cette affaire fait partie de ce qu'on a trouvé en terme de traitement du personnel : 11 contrats à durée déterminée en 11 ans, donc c'est un peu illégal. On s'est retrouvé aux prises dans cette affaire avec quelqu'un de qualité, qui a œuvré magnifiquement dans les écoles pour l'Eveil Musical.

Est-ce que vous avez des questions, des observations sur cette affaire ? Non.

Donc, merci pour lui. Nous allons passer au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Nous allons passer à l'affaire suivante en laissant la parole à Jérôme LARGUIER.

V – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE LIANT LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ SOGERES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER

Bonsoir. Cette affaire concerne le marché de restauration scolaire liant la commune à la société SOGERES, et l'autorisation de signature de l'avenant n°4.

Je rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 21 décembre 2010, la commune confiait à la société SOGERES la fourniture de denrées alimentaires et la préparation des repas dans le cadre de la restauration scolaire pour une durée de 6 années.

Chaque année, le délégataire produit un compte rendu financier et technique. Au terme de chaque exercice, le versement dû par la ville au titre des prestations fournies par SOGERES est calculé à partir des prix unitaires contractuellement fixés et du nombre de couverts réellement servis, après déduction des acomptes provisionnels versés mensuellement.

Ainsi, le nombre de repas prévus en début d'exercice 2015 était fixé à 83 470 quand le nombre de repas réellement servis s'élève à 89 050.

Lorsque le constat fait apparaître un nombre de repas servis supérieur à la prévision, le délégataire a l'obligation contractuelle de recalculer le coût de revient du repas servi. Plus le nombre de repas servis augmente, moins est important son coût de revient pour la commune, une partie non négligeable des charges restant inchangée.

Ainsi, en 2016, le délégataire SOGERES doit reverser à la commune la somme de 19 421,019 € HT soit 20 489,175 € TTC.

Par un avenant n°4, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, la commune et le délégataire SOGERES ont convenu de la nécessité :

- D'ajuster après constat de la fréquentation réelle sur l'année 2015, le nombre de repas servis à l'ensemble des écoles de la commune à 89 050 repas ;
- D'émettre un titre de recettes à SOGERES d'un montant de 19 421,019 € HT, soit 20 489,175 € TTC en compensation contractuelle ;
- Et de réajuster le tarif prévisionnel contractuel du repas 2016 basé sur l'activité réelle 2015 comme suit :

Vous avez deux tableaux avec le prix 2016 dans le tableau du haut et pour rappel, le tarif prévisionnel 2015 en dessous. Par exemple, pour les Maternelles, on passe de 5,753 € à 5,60 €. Et ainsi de suite pour les autres catégories d'âge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22, après avoir entendu l'exposé des motifs précédents, d'approuver le réajustement du tarif prévisionnel contractuel au 1^{er} janvier 2016, de dire que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2016, d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat liant la ville à la société SOGERES pour la réparation et la fourniture de repas servis dans les cantines de la commune, joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Jérôme. Est-ce que vous avez des questions ou des observations sur cette affaire ?

Nous savons que le nombre d'enfants qui ont mangé à la cantine a été considérablement augmenté puisque SOGERES a pu faire des économies substantielles, 19 000 € ce n'est pas rien et rentreront dans les escarcelles de la commune.

Nous allons passer au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Merci, Jérôme. Nous allons passer tout de suite à l'affaire n°7.

VII – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2016

Intervention de Monsieur le Maire

Ce débat d'orientations budgétaires n'est pas sanctionné par un vote. Ca va être un peu long. Derrière moi, vous allez avoir sur l'écran les éléments chiffrés à la fois du contexte de 2015 et aussi les perspectives pour l'année prochaine, l'année en cours.

Vous avez tout d'abord un contexte en 6 points et qui part de la loi de finances pour 2016 avec les impacts sur la commune de Juvignac.

Donc, le contexte c'est d'abord un compte administratif 2016 qui est à l'équilibre avec un temps d'avance sur la façon dont nous avons piloté cette recherche d'équilibre, mais un équilibre qui est temporaire, vous allez comprendre pourquoi tout à l'heure.

Le contexte est aussi un débat qui intervient au moment où l'Etat continue de maintenir, en tout cas maintient ses objectifs de réduction des dépenses publiques en les faisant reporter sur les collectivités locales pour atteindre un déficit inférieur à 3 % en 2017 avec une baisse de 3,7 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales. L'Etat estime effectivement que les collectivités locales ont des marges de manœuvre, notamment dans la réduction de leurs dépenses.

Le troisième point de contexte, c'est la poursuite d'un plan d'apurement qui a été lancé par la Chambre Régionale des Comptes en août 2015 avec un arriéré qui a été comblé plus rapidement que prévu - 2016 contre l'année prochaine - et qui ne doit pas masquer la fragilité structurelle du budget de la commune. En effet, pour 2016, nous n'avons toujours pas 1 € d'autofinancement prévu.

Quatrième point de contexte, le débat s'articule autour de Montpellier Méditerranée Métropole qui transfère une bonne partie de ses compétences en matière de tourisme, des aires d'accueil des gens du voyage, le plan local d'urbanisme, la voirie et l'espace public, ce qui nous permet d'accueillir le nouveau Centre Technique Municipal qui est non plus dédié à la voirie, au nettoyage et aux espaces verts mais à de l'entretien des bâtiments, des parcs fermés et des jardins fermés qui relèvent toujours de la commune de Juvignac et puis qui va gérer la logistique des festivités.

Le débat 2016 d'orientation budgétaire arrive aussi dans un contexte où nous avons mis en place des comités de suivi trimestriels associant les banques. Ces quatre banques que nous convions - Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts et puis Banque Postale - ont été reçues la semaine dernière, le mercredi 16 mars.

Et enfin, le débat 2016 s'articule autour de la volonté de ne pas augmenter les impôts sur la totalité du mandat.

Donc, la loi de finances pour 2016, c'est une trajectoire de réduction des déficits et l'Etat doit, avec ce pacte de responsabilité, et la croissance prévoit une réduction des dépenses de 50 milliards d'euros de sorte que le déficit puisse baisser sous le barre des 3 % en 2017.

Donc, vous avez des dépenses pour 375 milliards d'euros, des recettes pour 300 milliards d'euros, un déficit de l'Etat de 72 milliards d'euros.

L'objectif pour l'Etat est de réduire les concours financiers qu'il verse aux collectivités locales. Vous avez un tableau qui montre que, d'année en année, l'Etat verse 57 milliards d'euros en 2014 et de moins en moins jusqu'en 2017. Donc, pour 2016, c'est environ 50 milliards d'euros qui représentent la DFG - Dotation Globale de Fonctionnement - pour environ 37 millions d'euros mais c'est aussi le fond de concours, le fond de compensation pour la TVA, ce sont d'autres dotations, les fonds de péréquation, et donc ces sommes-là sont allouées chaque année par l'Etat.

L'effort qui est demandé aux collectivités locales c'est 3,67 milliards d'euros, 450 millions pour les régions, 1 milliard 100 pour les départements, la plus grosse part, 56 %, revient au bloc communal, aux collectivités locales de Montpellier Hérault communes pour 2,071 milliards.

L'impact de la contribution pour Juvignac c'est, très concrètement, dès 2014, 70 000 € en moins pour l'année dernière : 179 000 € qui s'ajoutent à ces 70 000 € puisque chaque année c'est une addition, et pour 2016 : 188 298 € qui seront réduits dans les caisses de la commune de Juvignac sans qu'on puisse décider de quoi que ce soit. Et pour l'année prochaine, à peu près la même somme : 187 785 €. Donc, dès 2017, nous aurons 626 000 € de moins que ce que nous avons jusque dans les années 2013. Une diminution de 60 % de cette dotation globale. Et puis, on a compris qu'au-delà de 2017, l'Etat continuerait vraisemblablement à ponctionner les collectivités locales ou, en tout cas pour voir les choses autrement, aider les collectivités locales à mieux financer leurs dépenses, à mieux les maîtriser.

Vient ensuite le fond de péréquation dont je parlais tout à l'heure, qui est un fond un peu « Robin des Bois » : le FPIC. Je ne vais pas m'étendre trop dessus si ce n'est de dire que c'est un fond destiné à rééquilibrer les territoires riches et pauvres puisque 57 % des collectivités en sont bénéficiaire en France, dont la Métropole de Montpellier. Ça rejoint peut-être le discours de Jacques tout à l'heure à savoir pourquoi Montpellier fait partie des collectivités aidées. En tout cas, c'est le cas et la Métropole a bénéficié de 9,923 millions d'euros en 2015 ce qui, pour Juvignac très concrètement, vient nous impacter pour 2015 de 90 000 € et pour cette année de 102 547 €. Et vous voyez dans le tableau que c'est jusqu'à 125 000 € prévus jusqu'à la fin du mandat au titre de ce fond de péréquation. Je rappelle qu'un point d'impôts c'est peu ou prou 125 000 €.

Alors, pour faire un focus sur l'année 2015, il s'est passé contre toute attente un compte administratif excédentaire. Le compte administratif c'est ce qui vient solder les comptes une fois qu'on les a clôturés. Donc, les prévisions de 2015, que nous avons votées au 15 avril dernier dans le budget primitif étaient un déficit de 839 081 € et la réalité du compte administratif est en fait un excédent de 57 000 €. Les principales justifications de cet excédent proviennent à la fois de recettes nouvelles et à la fois de crédits prévus en dépenses qui n'ont pas été consommés.

Sur les recettes nouvelles : 744 000 € dont des droits de mutation pour 95 000 €, c'est-à-dire des achats et des ventes de biens immobiliers avec un rythme plus soutenu, ce qui montre l'attractivité du territoire ; et puis des recettes nouvelles de taxe d'habitation et taxe foncière pour 402 000 € sont venues s'ajouter en plus par rapport aux prévisions.

Ce ne sont pas en fait des prévisions que nous faisons mais c'est la Direction Régionale des Finances Publiques qui envoie aux collectivités locales, au mois d'avril, un document sur lequel nous devons nous appuyer pour pouvoir construire le budget. Donc, l'année dernière, ce document (que j'ai ici), le 1259, mentionnait des bases qui ont été revues à la hausse au titre de logements qui n'avaient pas été recensés par la Direction Régionale des Finances Publiques au moment de l'établissement de ce document.

Les habitants qui viennent à Juvignac ne disent pas forcément à l'Etat, avant le mois de juin de l'année N+1 c'est-à-dire en juin 2015, qu'ils ont déménagé. On se retrouve avec un décalage du fait de l'arrivée importante des habitants et on le sait, aux Constellations ou ailleurs, Juvignac est un territoire en croissance. Ceci explique l'écart entre les prévisions officielles de l'Etat, du Préfet et de la DRFIP, et le compte administratif au moment où on a les 402 000 € de plus.

Ces 744 000 € de recettes nouvelles sont aussi des cessions telles que le centre SESAME pour les lotissements, c'est aussi des recettes de la CAF pour 20 000 € qui sont plus élevées que prévues, c'est aussi les recettes du funéraire qui, soit pour les columbariums soit pour les taxes ont été plus importantes pour environ 15 000 €. Voilà, donc 744 000 € qui sont des recettes nouvelles.

Et puis, il y a les crédits prévus au budget que nous n'avons pas consommés pour un montant de 152 000 €. C'est un travail qui résulte du comité d'engagement qui, chaque semaine, évalue les dépenses qui partent dans les « tuyaux » budgétaires sous la houlette de Alain GREPINET et de Souhila GOUARD que je peux saluer, la Directrice des Finances, qui, en gérant les devis et les prévisions, a permis de ne pas envoyer dans les dépenses ces 152 000 €. Donc, finalement, le résultat se révèle positif de ce point de vue.

Sur le tableau suivant, le deuxième enseignement que nous pouvons tirer de l'année 2015, ce sont les indicateurs comparatifs de l'année précédente qui avait été catastrophique du point de vue de l'épargne brute et je ne parle même pas de l'épargne nette, vous avez les chiffres. Moins de 2 millions d'euros environ d'épargne nette avec une capacité de désendettement évaluée à 293 ans. Pour 2015, nous retrouvons une épargne brute de 2 304 000 € qui proviennent pour partie de la fiscalité puisque nous avons augmenté les impôts cette année et la fiscalité a généré 1,3 millions d'euros de ces recettes nouvelles, mais aussi et ça c'est le plus important, du travail qui a été mené pendant toute l'année 2015 autour de thématiques sur les dépenses et sur les recettes. Je remercie à nouveau Jacques BOUSQUEL et les représentants du personnel communal et la Directrice des Ressources Humaines, Nora LE PUECH et Bénédicte LABARRE. En tout cas, les élus ont permis aussi de réduire la dépense de personnel communal. Il y a aussi le travail qui a été mené sur les dépenses générales de la commune avec des ateliers budgétaires où chaque élu a dû « serrer la ceinture » en début d'année 2015 et pouvait finalement avoir moins de programme politique ou peut-être culturel. Je me tourne vers Laurent et je regarde les uns et les autres. Cela a été compliqué pour les élus de devoir se restreindre début 2015 mais le résultat est là aussi c'est-à-dire qu'on a généré des dépenses en moins et des recettes supplémentaires qui permettent de réduire pour 2015 la capacité de désendettement à 6,9 ans au lieu des 293 ans précédents. Ce travail colossal, ce plan de sauvetage a été pour partie pris en charge par la fiscalité, par nous tous, c'est-à-dire les Juvignacois, et en même temps par le travail énorme de restructuration, de re-pyramidation.

Avant, nous avons un DGS et un volume informel non structuré de personnes et aujourd'hui, soit par mobilité interne, soit par concours, soit par du recrutement et des départs, on a un nombre d'agents qui baisse et on a des agents qui sont peut-être mieux formés, mieux qualifiés et qui montent en puissance et en charge, en responsabilités à tous les étages de cette pyramide. Donc, ça crée de l'efficacité pour le service public et de l'efficacité aussi pour les agents eux-mêmes, mais aussi ça se traduit en matière budgétaire in fine.

Cette situation est temporaire puisque dès l'année prochaine, nous avons intégré des perspectives jusqu'en 2026 qui nous permettent d'intégrer le coût de l'école qui est d'environ 9 millions d'euros. Ce petit « ballon d'oxygène » que nous avons pu établir dès 2015 alors que nous pensions l'avoir pour 2016, va nous permettre de passer les trois années qui viennent et qui seront extrêmement difficile au plan budgétaire puisque l'épargne nette redescendra très négative dès 2016, en fait elle est prévue à moins de 700 000 €, moins 600 000 € en 2017 et moins 960 000 € en 2018, mais elle remonte en 2019.

Ce que je viens de vous dire là a été partagé avec les quatre représentants des banques la semaine dernière et c'est au vu de ces chiffres que ces quatre banques acceptent de financer, de boucler le financement de l'école en bois qui sera construite par 23 artisans et on va démarrer les travaux dès cette semaine. Donc, c'est au vu de l'efficacité de ce que je viens de vous dire que les banquiers, qui fuyaient la commune depuis 2008, sauf pour l'une d'entre elles, reviennent. Et même la Banque Postale qui, depuis deux ans, est « frileuse » dans nos tours de table, m'a dit mercredi au vu de ces chiffres : « je vais défendre à nouveau le dossier en comité d'engagement devant ma direction ». Donc, c'est très positif. La Caisse de Dépôts financera la moitié du bouclage de cette école. La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole nous accompagnent. La Caisse d'Épargne qui était « sortie » depuis 2008 et ne voulait plus « mettre un pied » dans Juvignac, ils reviennent. Donc, nous avons autour de nous des personnes, des hommes et des femmes, qui ont parfois été élus et qui accompagnent les collectivités locales dans leur développement.

Le focus suivant sur l'estimation des bases d'imposition par la DRFIP, je vous en parlais tout à l'heure et on ne va peut-être pas s'étendre. C'est l'état fiscal 1259 dont je vous ai parlé. On va passer à la page d'après.

Donc, du côté de nos recettes de fonctionnement pour 2016, on a un « camembert » qui nous montre les pourcentages avec : 72 % de taxes foncières et d'habitation et puis un volant de recettes qui proviennent de la DGF dont j'ai parlé tout à l'heure, de la CAF aussi qui finance les écoles et la crèche, des produits de services c'est-à-dire les produits culturels mais ça peut être les services médiathèque, les services de l'école, l'école de musique, la restauration scolaire ou le périscolaire. Ces recettes fiscales se décomposent et vous avez un tableau qui vous les présente pour 2015 et pour 2016, avec des bases pour 18 200 000 € pour 2015 et puis passeront là aussi sur, cette fois, l'état 1259 de 2016 à 18 606 000 € en bases, donc une évolution de 1.94 %. Ça, c'est l'évolution naturelle des bases donnée par la Direction Régionale des Finances Publiques. La taxe foncière sur les propriétés bâties augmente de 3,13 %, c'est pareil, c'est l'effet bases, avec un total des recettes fiscales qui augmentera de 2,5 % par cet effet mécanique.

Au-delà de ces recettes fiscales, des taxes ménage, la TLPE – Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes – qui, grâce à un travail actif de la municipalité, de travailler auprès des commerçants et artisans de sorte que cette taxe est passée de 23 000 € à 43 000 € en 2015 puisse générer des retours gagnants pour tous les acteurs de la vie économique de la commune. Pour nous, ce n'est pas une simple taxe.

Le produit des services, c'est-à-dire la politique tarifaire et je viens d'en parler pour la culture et les écoles aussi, est un sujet qui doit être placé, pour 2016, sous le regard de quelques audits qui nous permettraient de penser que, finalement, le taux de recouvrement de ces services peut être plus efficient et amélioré.

Pour les dépenses prévues en 2016, je ne reviens pas sur la masse salariale dont j'ai parlé tout à l'heure avec un ratio de 50 % des dépenses de personnel ce qui, on va dire budgétairement, est tout à fait conforme. Des intérêts de la dette qui, pour 658 000 € représentent 6 %, baissent du fait de l'extinction de certaines dettes, mais je tiens à souligner aussi le travail de profilage de certaines dettes, d'un stock de dettes qui va nous permettre d'économiser sur l'annuité environ 180 000 € par an, ce qui n'est pas neutre.

Donc, on passe après ce « camembert » sur les dépenses de personnel, j'en ai parlé tout à l'heure mais on peut aussi indiquer le fait que, dans ce travail de partenariat, la réforme du temps de travail, la lutte contre l'absentéisme aussi ont été extrêmement travaillées toujours en partenariat avec l'appel à mobilité interne dont j'ai parlé tout à l'heure. Et puis, ces ressources ont été ensuite, peut-être par mobilité, en tout cas par la restructuration des services, projetées sur la vie culturelle, sur la

vie associative – dont on a parlé tout à l’heure, il est important de faire vivre la vie associative – la communication car il est effectivement important pour nous non pas seulement de travailler mais de montrer qu’on travaille, la Police Municipale avec le contexte que l’on connaît et qui pour nous est une priorité – je me tourne vers Jacques – et puis, la vie scolaire avec le temps d’activité périscolaire, et puis les loisirs.

Les autres charges de gestion dont j’ai parlées tout à l’heure avec les associations qui, cette année, vont pouvoir à nouveau être proposées pour un budget de 90 000 € qui va permettre – comme l’a expliqué Audrey tout à l’heure – de financer le projet éducatif territorial mais aussi le fonctionnement pour 20 %, et puis d’accompagner le Centre Communal d’Actions Sociales pour revaloriser les secours d’urgence notamment et augmenter de 30 % ce budget de sorte que le budget du CCAS – et je me tourne vers Hélène MERLET qui préside nouvellement cet organisme – passera de 65 000 € à 76 000 €, soit une augmentation de 16 %.

Et puis la Métropole à qui nous donnons une attribution de compensation pour 1,9 millions chaque année, nous permet, et vous l’avez remarqué sur la commune, d’engager des travaux importants sur l’espace public notamment en terme de voirie, de mobilier urbain, de plantations d’arbres pour des montants d’environ 1 million d’euros par an.

Les charges financières, j’en ai parlé tout à l’heure.

Le budget des services : un point à souligner au-delà des économies qu’on a pu faire c’est, par contre, l’augmentation de 107 000 € pour les contrats d’assurance puisque la sinistralité sur la commune a été très importante du fait des inondations. Des bâtiments communaux comme la médiathèque ont pu faire l’objet de sinistres et donc, du coup, les assureurs, en fait et c’est la même chose pour les communes qui ont été sinistrées, sont « frileux » et on a lancé un marché qui a montré l’augmentation importante due à ces sinistres.

En terme de recettes d’investissements pour 2016, principalement pour deux tiers d’investissement seront dus au financement de l’école, donc de nouveaux emprunts ; le fond de compensation de la TVA qui va nous permettre 6 % des recettes ; les subventions d’investissement dont je vais parler dans un instant ; et puis, les projets urbains partenariaux, c’est-à-dire par exemple, très concrètement c’est 1 105 000 € pour le projet urbanisme de la carrière de l’Ort puisque la participation est de 405 000 € pour 230 logements plus une salle communale, plus les cessions sur ces terrains-là qui vont rapporter à la commune 700 000 €. On a donc 1,1 million de la part des recettes d’urbanisme.

Pour les subventions extérieures cette fois, c’est l’Etat qui, sur la DETR - Dotation d’Equipement aux Territoires Ruraux – va représenter 450 000 € pour 2016. Le Préfet nous donne cette somme-là pour financer de l’investissement sur l’école. Et on aura à nouveau la même somme en 2017 donc 450 000 € pour financer l’école. L’ancien Maire avait dit dans un tract que l’Etat ne finançait pas les écoles : si, on a 900 000 €.

La Région va nous aider aussi dans le programme qui s’appelle Construisons et Rénovons en Languedoc Roussillon pour 320 000 €.

Le Département, et je vais voir jeudi le DGS et le Directeur de Cabinet de Kléber MESQUIDA, devrait nous accorder une participation.

La CAF qui nous finance pour environ 120 000 €.

Et puis, l’enveloppe hors programme du Département qui avait été attribuée par l’ancienne conseillère générale, pour 70 000 € et qui permet à l’école notamment des Garrigues – et je me tourne vers Jérôme - Fontcaude aussi et Mandela, de pouvoir subventionner une partie des besoins d’investissement pour trois écoles.

Sur le besoin d'emprunt, on parlait tout à l'heure des banques, on va lever 5,2 millions pour 2016 permettant à la fois de financer une partie de l'école avec les premiers appels de fonds puisque les entreprises vont démarrer ; ensuite, de pouvoir commencer à financer le programme pluriannuel d'investissements pour 1,2 million dont on parlera tout à l'heure ; et puis, reconstituer une petite partie du fonds de roulement qui nous permette de pouvoir être moins tendu au niveau trésorerie, de ne pas faire appel aux banques pour des lignes de trésorerie. Donc, ce fonds de roulement va nous permettre de franchir les trois prochaines années comme je l'ai dit tout à l'heure, de sorte qu'en 2019 nous soyons clairement en bénéfice.

Les dépenses d'investissement, après les recettes et je l'ai dit, pour 69 % c'est la construction du groupe scolaire Nelson Mandela. Ensuite, les autres dépenses d'équipement pour 15 % soit 1,2 million €. Et le remboursement du capital de la dette, c'est obligatoire, pour 16 % soit 1 218 000 €.

Les grandes orientations pour 2016, avec cette livraison en Toussaint si on a le label Effinergie de la Région pour 5 350 000 € avec une cantine, le mobilier et les aires de jeux.

C'est ensuite la stratégie patrimoniale que nous avons en direction des 20 salles composant la commune et qui finalement ont été peu entretenues depuis ces 15 dernières années. Donc, pour 260 000 €, nous allons commencer, avec un ou deux bâtiments par an, à essayer de les remettre un peu au goût du jour en terme de gestion des accès, en terme de conduite d'inondation, en terme de vulnérabilité, en terme de travaux divers comme, par exemple, la salle de sport Jean Moulin ou la salle Maria Callas qui en a bien besoin, voire l'école de Musique qui n'est pas aux normes de quoi que ce soit.

C'est aussi un projet, pour 350 000 €, qui est la refonte de l'offre socio et ludo-sportive. C'est une réorganisation pensée par Audrey THALY BARDOL, en ce moment, sur l'aire sportive actuelle du quartier des Constellations et qui va nous permettre de penser la pratique des sports – du tennis, du rugby et du football – mais aussi de développer pour ces quartiers, pour cette jeunesse qui en a besoin, des lieux qui leur soient accessibles en terme de goût et en terme de lieu. C'est donc une réflexion qui est en cours.

Ensuite, c'est la modernisation informatique. On est un peu tenu d'y passer. C'est la gestion des carrières, la gestion de la paye, la gestion des ressources humaines, des finances aussi, donc pour 170 000 €.

On a aussi un programme de normes d'accessibilité à des établissements qui reçoivent du public. L'Agenda d'Accessibilité Programmé : Ad'AP notamment, qui est prévu pour 10 ans et qui va nous permettre, en tout cas on commence à mettre 45 000 €, de pouvoir gérer l'accessibilité de ces établissements recevant du public.

Ensuite, c'est un projet porté par Béatrice MICHEL d'essayer de mailler des programmes de promenades vertes dans la commune puisqu'on peut imaginer, et c'est un engagement politique que nous avons avant notre élection, d'essayer de faire à pieds, que ce soit en loisir, en sportif, de mille manières, de faire le tour depuis les Termes en passant la Mosson et puis en montant sur le bois du Perret, en traversant des jardins botaniques, des ruchers peut-être, des jardins familiaux ; et puis, des espaces d'art, des choses qui seront un peu à la fois culturelles et pédagogiques, et puis environnementales. On est en partenariat avec l'Office National de la Forêt et la Ligue de la Protection des Oiseaux.

Ensuite, on a – je parlais des jardins familiaux et ça aussi c'est un engagement de programme suivi par Béatrice – je regarde Hélène MERLET pour un centre de ressources citoyen sur lequel un stagiaire nouvellement à la Mairie travaille depuis quelques jours. On va engager ces travaux pour 60 000 €. Ce lieu pourrait être dans celui qui va échapper à la Poste à partir du mois d'avril, sur la place des lavandes, mais ça peut être ailleurs aussi. C'est à l'étude.

Ensuite, il y a la modernisation de l'accès aux salles municipales, c'est-à-dire est-ce que les associations ont des badges ou pas pour l'autonomisation des utilisateurs en général.

La vidéo protection avec Jacques BOUSQUEL qui réfléchit avec la police à la vidéo protection, à des caméras supplémentaires. Un renouvellement, et là on est dans des sommes qui sont un peu plus

petites, du matériel des équipements du service. Les vélos électriques, c'est notamment pour la police municipale puisque je tiens à les voir à pieds et à vélo dans les quartiers comme les Constellations. Le matériel, les outillages divers. C'est aussi le renouvellement du matériel pédagogique du centre de Loisirs pour 10 000 €, le parc électroménager des crèches et des écoles pour 10 000 €, la lutte contre le ruissellement en continu de mener des travaux en ce sens en plus de ceux menés par la Métropole des périmètres de mission pour 30 000 €. Les deux sources de la Valadière et du Martinet, c'est e l'entretien, ce sont des travaux à mener, donc, il y a deux sources à préserver pour 22 000 €. Et puis, le parc automobile qui est en location avec option d'achat avec la réflexion menée actuellement puisque le contrat arrive à terme à fin 2016, c'est d'essayer de peut-être racheter une partie du parc plutôt que de le louer indéfiniment avec renouvellement. Donc, c'est une étude qui est en cours.

Voilà. J'en ai terminé avec la présentation de ce débat d'orientations budgétaires et dans le mot « débat » il y a « débat », je vais donc laisser la parole à chacun d'entre vous pour intervenir et poser toutes les questions que vous souhaitez. Merci.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN

Concernant le contexte national, ce deuxième débat d'orientation budgétaire de la mandature intervient dans le contexte d'une crise persistante qui se traduit à l'échelon local par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat, doublée d'une incertitude tenant la réforme de la DGF communale annoncée pour 2016 et rapportée à 2017.

La DGF, principal concours financier versé par l'Etat, enregistre en effet une diminution drastique dont le rythme s'accélère depuis 4 ans. A cela s'ajoute inévitablement la diminution des cofinancements des autres collectivités locales : Région, Département, Métropole, elles aussi frappées par la baisse des dotations.

A cette chute brutale des dotations, s'ajoute une augmentation des dépenses obligatoires : réforme des rythmes scolaires, augmentation des charges sociales, variation des échelles indiciaires des agents, etc.

Côté positif : diverses mesures concernant le soutien à l'investissement des communes. Un abondement exceptionnel dont bénéficie la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux – DETR – a été reconduit pour 2016. Ainsi, vous l'avez dit, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 450 000 €.

Concernant le contexte local, les problèmes de remise à niveau de nos finances publiques ayant entraîné des mesures de redressement proportionné à la gravité de la situation, porte ses premiers fruits sans pour autant, pour vous citer, « perdre de vue les difficultés budgétaires structurelles de la Ville ».

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement 2016, la masse salariale représentant la part la plus importante des dépenses, soit 50 %. Votre effort a également porté sur l'administration et la gestion du personnel communal. Une action qui a tout d'abord consisté à mettre « de l'ordre dans la maison ». Action comprise et approuvée des représentants du personnel et du comité technique paritaire, ces derniers ayant bien saisi tout l'intérêt qu'ils avaient à prendre en compte cette évolution liée aux contraintes économiques que les bouleversements actuels et statuts des personnels communaux rendent de plus en plus nécessaires. Une action faisant évoluer les structures et les hommes en maîtrisant les effectifs et en motivant le personnel dans le cadre d'une relation en fait de justice et de respect mutuel ; en s'interdisant des embauches de complaisance ; en mettant en place une politique des responsabilités humaines novatrice et en favorisant les mutualisations possibles de services à l'échelle de la Métropole ; en étant dégagé totalement d'un certain « municipalisme » qui tend à faire de l'emploi une fin et non un moyen au service d'une politique communale responsable.

Concernant les recettes de fonctionnement 2016, impôts et taxes et le concours de l'Etat en constitue la majeure partie. A noter : la base de calcul des impôts locaux sera revalorisée de 1 % en

2016 suivant vote du Parlement. Les efforts de gestion et l'augmentation de la recette fiscale, des recettes nouvelles liées à de nombreux nouveaux foyers fiscaux sur la commune, ont permis de compenser les baisses de dotations forfaitaires tout en créant un compte administratif excédentaire. Cet indicateur témoigne d'une mobilisation forte des capacités contributives des ménages justifiant une non augmentation des taux. Une recherche de recettes communales dynamiques et pérennes doit être permanente. Vous n'avez pas trop insisté là-dessus, je pense que c'est important, c'était écrit dans le document et c'est très important. Afin de créer un excédent de fonctionnement et une capacité d'autofinancement permettant d'anticiper le remboursement de la dette et financer une partie de l'investissement. Ainsi, la mise à disposition de kilomètres de fourreaux mis en place par la commune a-t-elle fait l'objet d'une convention précisant le montant annuel auquel l'opérateur ORANGE doit s'acquitter pour l'utilisation de ces derniers dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune. De même, nous avons, il y a environ un an, voté une délibération permettant à la VICHY SPA de consommer de l'eau thermale à partir de notre pompe de forage immergée. Pouvez-vous me préciser, Monsieur le Maire, la consommation effectuée et facturée à ce jour ?

Concernant les dépenses d'investissement de 2016, l'absence d'épargne brute et de la capacité d'autofinancement ne permet pas de financer tout ou partie de l'investissement. Les recettes d'investissement 2016, ces dernières sont destinées aux dépenses d'investissement engagées, ainsi mes subventions d'investissement, avec un emprunt de 5,2 millions d'euros permettant de boucler l'investissement de la construction du groupe scolaire Nelson Mandela, le produit de vente du patrimoine, ici, la salle Frédéric Bazille, le Projet Urbain Partenarial – PUP – du projet immobilier de la carrière de l'Ort.

Concernant les orientations budgétaires du programme d'investissement 2016, j'ajouterais volontiers la création d'un véritable réseau de pistes cyclables mais là, je vous ai suivi, vous m'avez bien dit que c'était compris, je cite quand même là-dessus « pistes cyclables interconnectées faisant la part belle au déplacement doux en complément des déambulations vertes prévues ». Notre commune a cette chance de pouvoir créer un réseau cyclable de premier ordre.

De même, concernant un programme d'action de prévention des inondations, la nécessité de procéder à un calibrage du réseau de la fosse depuis la rue du Perret jusqu'au passage sous la route Saint Georges d'Orques avec participation de la commune de Saint Georges d'Orques limitrophe avec le ruisseau. Je souligne ici les travaux de voirie programmés par la commune dans le cadre d'un plan pluriannuel, travaux transférés et gérés par la Métropole, financés par la commune suivant une convention de transfert de charges.

En conclusion, la bonne nouvelle est de constater que la commune est sur la voie du redressement financier plus rapidement que prévu, en 2016 au lieu de 2017. Le prochain Conseil Municipal qui comportera le vote du compte administratif comptable 2015, ainsi que le vote du budget primaire 2016, confirmera cette tendance. Le résultat de mesures drastiques prises sur le conseil de la Chambre Régionale des Comptes, votre volonté et votre détermination à rétablir une gestion saine et rigoureuse et une prévisible augmentation de ressources financières « impôts locaux, droit des mutations » liée à l'augmentation de la population sur la commune ; malgré cette situation favorable, il convient de rester prudent. Ce débat d'orientations budgétaires, je l'ai déjà dit, c'est ce qui, cette année encore dans le contexte de la réforme territoriale, qui soulève bien des incertitudes sur le devenir des moyens financiers des collectivités locales.

D'autre part, si l'augmentation de la population apporte plus de moyens financiers, cela demande par contre, en contrepartie, la création de nouveaux aménagements souvent coûteux. Exemples : l'obligation de créer un nouveau groupe scolaire ; également, la nécessité d'anticiper les problèmes d'intégration, de lien social, le renforcement de certains services de transport, de sécurité, de stationnement, de circulation.

La situation financière plus favorable va vous permettre, Monsieur le Maire, de développer votre programme, le programme pour lequel vous avez été élu. Mais je reste persuadé que vous avez déjà

intégré tous les éléments que je viens d'évoquer, et que vos décisions seront toujours prises afin que soit favorisé le « Mieux Vivre Ensemble à Juvignac ». Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur BOUISSEREN. Pour répondre à votre question sur la consommation d'eau et la vente d'eau au VICHY SPA...

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Je n'ai pas la consommation exacte aujourd'hui. Nous pouvons livrer 53 m³ par jour au VICHY SPA et nous vendons l'eau à 1,40 € le m³. Mais je n'ai pas la consommation exacte, elle est légèrement inférieure, nous avons envoyé au VICHY SPA moins de 53 m³ par jour.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Luc. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Marie.

Intervention de Madame Marie MACHERY

Pour ma part, ce sera très succinct. Vous laissez certes apercevoir des efforts dans la gestion de la commune, mais je ne suis pas forcément d'accord avec la répartition des dépenses qui sont prévues pour 2016.

Intervention de Monsieur le Maire

Qu'est-ce que tu aurais fait ?

Intervention de Madame Marie MACHERY

Par exemple, 10 000 € qui sont prévus pour le Centre de Loisirs, ça paraît vraiment une petite goutte par rapport aux 35 000 qui sont dépensés pour des caméras, sachant que par exemple - place des Lavandes - elles ne fonctionnent pas. Enfin, elles fonctionnent mais on ne peut rien distinguer s'il y a des dégradations. On ne peut pas voir les plaques d'immatriculation, c'est ce qu'on m'a dit, par la Police Municipale. Et ça me paraît aussi, par rapport aux 350 000 € dépensés pour le foot, le rugby, ça me paraît...

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marie. Je vais céder la parole à Jacques pour le point sur la caméra de vidéosurveillance.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Alors, sur les caméras de vidéosurveillance, je vous rassure, on y voit. Vous pouvez aller faire certaines choses, vous verrez, on vous rattrapera. Par contre, il est quand même vrai que ce n'était pas les dernières technologies qui avaient été mises et les deux prochaines, puisque la prévision, c'est au moins deux – on n'a pas encore finalisé - ce seront des caméras à 360° mises à deux endroits importants : l'école, la mairie, et à la descente du Tram et à la place des Constellations.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est vrai qu'on voit des gens coller des choses, des fois, sur les caméras.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Oui, on voit même des gens qui collent des affiches, ça arrive.

Intervention de Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame PLAYS.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Je vais être beaucoup plus succincte et je ne vais pas rentrer dans les détails. Par contre, il y a deux choses qui m'interpellent et sur lesquelles j'aimerais bien avoir un peu plus de précisions. On a vu que vous aviez trouvé des leviers de désendettement et de financement drastiques puisqu'on est passé, d'après vos schémas, de 293 années de désendettement à 7 années. Ca, c'est vraiment ma grande question, j'aurais voulu avoir vraiment des précisions là-dessus. La deuxième, ça va dans le même sens, ce sont deux choses qui m'ont vraiment marquée, c'est comment vous êtes passés pour la TLP – la Taxe Locale de Publicité – vous en avez parlée tout à l'heure mais je n'ai pas compris le mécanisme par lequel vous êtes passés pour augmenter de 86 % vos recettes, c'est-à-dire de 23 000 € à 43 000 € ? Voilà, merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Madame PLAYS. Donc, sur la première question, en réalité la capacité de désendettement c'est le nombre d'années mis à rembourser la dette. C'est un chiffre extrêmement volatile qui dépend de la CAF nette, de la Capacité d'Auto Financement nette. Quand elle est négative, elle est forcément exponentielle, et là aujourd'hui et pour un court temps très bref, elle est à 6,9 ans mais elle ne reflète pas la situation réelle structurelle du budget communal.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Cela veut dire que l'année prochaine, elle ne sera pas de 7 ans ?

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, elle va s'envoler à nouveau.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Elle change chaque année ?

Intervention de Monsieur le Maire

En fait, au vu de l'investissement sur l'école Nelson Mandela, on va revenir sur l'emprunt et en prospective, on a trois années jusqu'en 2018 inclus, à passer avec à nouveau sous la vague puisque je l'ai dit tout à l'heure, l'année prochaine on a une CAF nette de moins 700 000 moins 629 000 et moins 669 000 avant de remonter à l'équilibre en 2019, parce qu'il faut intégrer les 9 millions d'euros de financement de l'école, et puis du fonctionnement de cette école, avec des personnels peut-être ATSEM, avec en tout cas l'entretien du bâtiment, etc. Tout ça a été intégré en prospective jusqu'en 2026.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Mais quelle marge de fluctuation vous estimez dans les années futures ? Ca ne peut pas repasser de 7 à 293, je ne sais même plus tellement c'est tellement extravagant 293 ans.

Intervention de Monsieur le Maire

En fait, c'est un rapport qui, sur une somme qui peut être extrêmement faible, avec un dénominateur qui, du coup, lui, ne bouge pas trop, le numérateur suffit à faire varier de manière très forte ce ratio qui est la capacité de désendettement. Plutôt que de parler de celui-là, il faut regarder le chiffre du dessus sur l'épargne nette. Vous aviez 1 951 000 d'épargne nette négative l'année dernière, en 2014, contre plus 774 000. C'est ça qui explique le ratio qui varie, lui aussi, dans le même sens. L'année prochaine, cette épargne nette sera à nouveau très négative.

Intervention de Monsieur le Maire

Tous les banquiers les regardent.

Pour la TLPE, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est le travail mené. C'est déclaratif, la TLPE. Si les commerçants ne déclarent pas, il n'y a pas de recettes pour la commune. Donc, ce travail proactif a été mené par la municipalité, entre Alain et Madame Souhila GOUARD, pour essayer d'aller communiquer avec les commerçants. « Qu'est-ce que c'est cette taxe ? Pourquoi faut-il la payer ? Ah oui, vous devez la payer, bien sûr, ou pas ». En fait, il y a des commerçants exonérés, d'autres pas. Cette taxe-là était mal perçue. Mal perçue par la commune et bien perçue par les commerçants, parce qu'ils la connaissent, tout le monde la paye. Donc, c'est un travail proactif en direction de la justice fiscale car il n'y a pas de raisons pour que telle personne morale la paye et que telle autre ne la paye pas. Donc, on est allé un peu chercher tout le monde...

Intervention de Madame Florence PLAYS

Il y a des gens qui ne payaient pas leur taxe de publicité ?

Intervention de Monsieur le Maire

La preuve. On n'a pas doublé le nombre de commerçants, on a doublé les rentrées. La réponse, elle est là.

Intervention de Monsieur Pierre SELKE

Une petite question concernant les taux d'imposition. On a bien noté que les taux communaux ne bougeraient pas l'an prochain, par contre, vous avez parlé d'une augmentation des bases. Je voudrais savoir si cette augmentation des bases va inéluctablement entraîné une hausse des impôts ?

Intervention de Monsieur le Maire

En fait, le mécanisme est assis sur la valeur locative de la maison et qui, elle, mécaniquement, augmente chaque année parce qu'il y a un taux de revalorisation et, quoiqu'on fasse, même si on ne bouge pas les impôts, la valeur locative augmente et la base sur laquelle sont assis les taux. Le taux n'augmente pas, mais la base, oui. Ce qui explique que, mécaniquement, le montant de l'impôt s'élève pour toutes les collectivités même si elles n'augmentent pas leurs impôts.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Non.

J'aurais voulu, peut-être simplement profiter du fait que, c'est vrai qu'on est au printemps et vous avez peut-être noté pour celles et ceux qui n'ont pas lu la Presse : samedi, nous avions dans le Midi

Libre un article de l'ancien Maire qui était sorti du bois pour finalement allumer un contre-feu au moment où deux plaintes au pénal ont quand même été déposées entre les mains du procureur – une pour l'Office du Tourisme dans lequel elle dit n'apparaître que pour une voix consultative, alors que chacun sait qu'elle faisait partie du Conseil d'Administration ; et puis une autre, il y a deux semaines, sur la partie Ville, cette fois, qui attaque l'ancien DGS et toute personne ayant trait à ce qui a pu se passer. Donc, ce contre-feu est à lire, l'article et vous le verrez peut-être, on dirait « de son temps est blanche comme la neige de printemps, tout allait bien Madame la Marquise », on croit rêver. Alors, je pose des questions : pourquoi est-ce que les banques fuyaient Juvignac depuis 2008 si tout allait si bien que ça ? Pourquoi est-ce que le Préfet alertait l'ancien Maire chaque année par courrier, plaçant tous les ans Juvignac dans le réseau d'alerte des communes en difficulté financière ? Pourquoi est-ce que les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes écrivaient-ils dans leur rapport que les comptes de la commune sont archi-faux et non sincères et incorrects ? Pourquoi est-ce que l'ancien adjoint aux Finances, Monsieur Jean OUSSET, tirait lui aussi la sonnette d'alarme dans ce courrier daté de décembre 2009 dans lequel il dit, je ne dirai pas tout, « je suis désolé de devoir vous dire que la situation budgétaire n'a jamais été aussi mauvaise, la commune flirte avec la correctionnelle, plus précisément la saisine de la CRC par le Préfet », ensuite plus bas, « cette situation est grave à plusieurs titres, elle est structurelle, elle est permanente, depuis 2001 la commune n'a aucune épargne, elle finance ses investissements soit avec des ventes de terrains, soit par l'emprunt ». Ensuite, il dit « je suis exaspéré par plusieurs éléments. La commune manque de ressources propres, on vit au-dessus de ses moyens, on est incapable de respecter le budget voté. Je suis mortifié de vous voir demander un nouvel emprunt, etc. » Ensuite, il dit que « la situation financière est critique, que la gestion est désapprouvée par les autorités de tutelle. Il faut arrêter certaines pratiques, faire des cadeaux, j'entends trop dire qu'à Juvignac tout est gratuit ». Et enfin, plus insupportable, « on est pas capable d'exécuter correctement un budget, je suis très pessimiste, je n'ai plus confiance. » Voilà. Donc, pourquoi est-ce qu'il écrivait ça en décembre 2009, l'ancien adjoint aux Finances ? Et pourquoi est-ce que ce tableau – alors, j'ai un tableau établi par les Services Financiers de la Métropole qui place Juvignac parmi les 7 communes gravement insolvable du département qui en compte 343. Donc, Juvignac est tout en haut ici à gauche et toutes les communes sont en bas, ici, dans une structure financière qui va bien, vous ne le voyez pas de loin. Et enfin, pourquoi est-ce que ces Magistrats dont je parlais tout à l'heure, ont pointé le fait que des fonds publics ont été détournés et au profit de qui ? Il y a eu des détournements de fonds. Et pourquoi est-ce qu'on a couvert pendant douze ans les agissements de l'ancien Directeur Général des Services, Patrick NICODEME, qui piquait copieusement dans la caisse en se faisant rembourser des voyages fictifs ou bien en cumulant deux emplois publics, et à l'époque ce n'était pas plus autorisé qu'aujourd'hui, tout en maltraitant les agents de la commune ? Non, l'ancienne municipalité n'a pas été sur la corde raide comme on peut le lire dans l'article rédigé par Olivier LONI, mais elle était pendue par cette corde raide.

Donc, sachez-le, nous sommes et je le dis souvent, résolument tournés vers l'avenir. J'en parle parce qu'il y a un article mais ce n'est pas moi, c'est la justice qui viendra donner des leçons de funambulisme à l'ancien Maire et à ses acolytes.

Applaudissements.

Intervention de Monsieur le Maire

Et puisqu'il n'y a pas de vote, ce Conseil Municipal se termine. Je souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée, et à très bientôt.

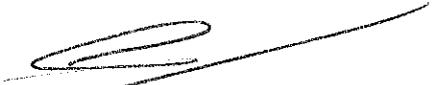
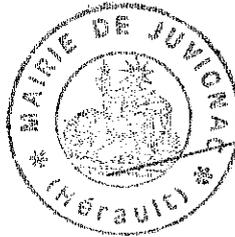
Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Le Secrétaire de Séance



Alexandre LOPEZ

Le Maire



Jean-Luc SAVY